

Chapitre 5

Ma vie d'avocate

Dans ce chapitre, ma mère nous parle de sa carrière d'avocate, qui a débuté en 1949, et n'est d'ailleurs pas encore tout à fait achevée : bien qu'ayant pris sa retraite au début des années 1990, elle a toujours encore aujourd'hui quelques activités liées à son ancienne profession. Nous voyons ainsi défiler, sur une période de temps s'étalant sur près de cinquante ans, de nombreuses figures marquantes du barreau et de la magistrature de la seconde moitié du XXème siècle. Ma mère nous parle aussi longuement de ses clients, personnages selon les cas pitoyables, inquiétants, attachants, pittoresques ou héroïques. Une mini-comédie humaine ponctuée par des dizaines d'anecdotes amusantes ou tragiques, avec en arrière-fond les événements de la guerre d'Algérie et le milieu du grand banditisme et du proxénétisme parisien des années 1970 à 1990.

Les débuts de ma carrière

« Ma vie d'avocate a commencé en 1949. J'avais alors 27 ans. Ce début tardif s'explique par deux raisons. D'une part, les lois raciales de Vichy m'avaient empêché de poursuivre mes études pendant la guerre. J'ai donc perdu trois ans et n'ai pu obtenir ma licence (bac + 3) qu'à 26 ans, en 1948, alors qu'en général les autres étudiants l'obtenaient à 22 ou 23 ans. D'autre part, les jeunes avocats s'inscrivaient et rentraient en général dans la profession d'avocat juste après avoir passé leur licence. Mais moi, je ne me suis pas inscrite tout de suite car avec la crise du logement, je ne trouvais pas d'endroit pour m'établir. Je n'avais pas d'argent pour installer mon propre cabinet. Finalement, ma mère a obtenu du gérant de l'immeuble de la rue Caulaincourt, où j'habitais avec mes parents, le droit de m'y domicilier professionnellement.

Au mois de Juin 1949, je me suis donc inscrite comme avocate à la Cour de Paris. J'ai prêté serment devant la 1^{ère} chambre de la cour d'appel de Paris, qui est une salle magnifique. Le bâtonnier en exercice était Maître Ribet. Il était extrêmement paternel avec les jeunes avocats. Aux débuts de ma profession, à Nice et surtout à Aix en Provence, puis à Paris, la confraternité était quelque chose d'important chez les avocats.

Le texte sur lequel j'ai prêté serment m'a toujours beaucoup étonné. Je ne sais s'il datait d'avant 1940 ou s'il avait été rédigé sous le gouvernement de Vichy. Ce n'était d'ailleurs pas les impétrants avocats qui lisaient le texte, c'était un greffier. Les jeunes avocats disaient seulement : « Je jure ». Le texte était le suivant : « *Je jure de ne jamais rien dire, comme avocat au conseil, de contraire au droit, aux règlements et aux bonnes mœurs et de ne jamais m'écarter du respect dû aux magistrats et aux autres autorités publiques* ». C'était tout de même étrange de prêter serment sur un texte négatif et coercitif où l'avocat commence par jurer de ne rien dire. Le fondement de la profession d'avocat est au contraire une action positive de défense du faible. Or ce texte manifeste dès le départ une méfiance vis-à-vis de l'avocat. C'est presque là un hommage involontaire qu'on lui fait, puisqu'on cherche à contrôler son pouvoir d'agitateur, de contestataire et d'opposant, qui constitue l'essence même de sa profession. J'ai tout de même juré, le cœur battant, sur ce texte contestable.

A l'époque, lorsque l'on s'inscrivait comme avocat, un membre du conseil de l'ordre devait faire une visite domiciliaire pour voir si les locaux étaient adaptés à l'exercice de la profession. Nous avions un peu maquillé l'appartement de la rue Caulaincourt pour lui donner une bonne impression. Or, nous avions à l'époque un bon un peu simplette, qui s'appelait Michèle. Nous lui avons bien recommandé d'ouvrir la porte, de faire rentrer le visiteur dans la salle à manger et de s'en aller sans lui serrer la main. Mais quand le membre du conseil de l'ordre est arrivé, elle a crié : « *Ca y est, c'est le client de mademoiselle* » et elle lui a serré la main très chaleureusement. Il aurait pu faire un rapport catastrophique. Heureusement qu'il avait les idées larges !! Mon père était très fier et heureux de voir que j'allais pouvoir m'installer dans la vie.

J'ai d'abord travaillé chez un avoué, ami de bon papa Nice qui s'appelait Jacques Charpentier. C'était un grand personnage et un homme charmant qui m'a introduit dans le palais, ce sont je lui suis très reconnaissante. Il n'a rien à voir avec ce salaud de Charpentier qui, sous Pétain, a écarté tous les avocats juifs en appliquant les lois de Vichy. Il n'a jamais pris sa retraite, et il plaidait encore très bien à 90 ans malgré sa maladie de Parkinson.

J'ai ensuite connu trois générations successives de Charpentier. Le fils de Jacques, Eric, avait à peu près mon âge et s'est marié en même temps que moi. Il a été avocat et même bâtonnier. Eric a lui-même eu un fils, Jérôme, qui a prêté son serment d'avocat un peu avant ma mise à la retraite, et avec lequel j'ai plaidé quelques affaires. Et Jérôme a lui-même eu un fils qui vient, je crois, de prêter serment à son tour.

Pendant ces premières années de carrière parisienne, avant mon départ pour Nice en 1950, je n'ai pas beaucoup exercé la profession d'avocat. J'étais alors attachée au parquet de la Cour de justice, c'est-à-dire l'instance chargée de juger les actes de collaboration, et ceci m'a permis de prendre connaissance de beaucoup de dossiers très intéressants dans ce domaine.

J'ai notamment eu entre les mains le dossier de Sacha Guitry. A l'époque, comme j'étais complètement obnubilée par la guerre, je trouvais qu'il fallait le condamner au moins aux travaux forcés à perpétuité. Puis j'ai rencontré à la buvette du Palais, une journaliste de gauche connue, une pétroleuse épouvantable, appelée Madeleine Jacob. Elle avait demandé l'autorisation de consulter le dossier de Sacha Guitry. Après l'avoir examiné, elle a dit : « *Mais il n'y a rien dans ce dossier* ». En gros, il avait bu un peu trop de coupes de Champagne avec des officiers allemands épris de littérature française. Et elle s'est beaucoup démenée pour que Sacha Guitry soit relaxé. Finalement, il a été acquitté.

Cela a été une période passionnante. Je travaillais notamment avec deux substituts au procureur. Le premier s'appelait monsieur Langlois. Je me souviens qu'il revenait décomposé quand il assistait aux exécutions des collaborateurs condamnés à mort. Le second était monsieur Chabanon. Il était à la fois très brillant et très réservé, et il a fini sa carrière au poste prestigieux de procureur général de la cour d'appel de Paris, vers 1980. Je discutais eux sur la manière de juger les actes. L'art du juge, cela consiste à formuler un jugement équitable, mais aussi à trouver la preuve. Dans son fameux jugement, Salomon a été génial non pas parce qu'il a coupé la poire en deux, mais parce qu'il a trouvé la preuve : la femme qui refusait que son enfant soit coupé en deux était forcément la mère, alors que celle qui acceptait sa mort ne pouvait être qu'un imposteur.

J'ai aussi beaucoup appris à rédiger à cette époque. Il fallait maîtriser le langage administratif, dire par exemple : « *cette mère portait beaucoup d'intérêt à ses enfants* » et non « *aimait ses enfants* ». Quelques années plus tard, lorsque que travaillais au parquet de Nice, le procureur Rodier-Thalbert disait de moi : « *Dans ce tribunal, il n'y a que l'attachée au parquet qui sait rédiger* » et cela mettait tout le monde en rage.

Je devais être mignonne car j'avais un certain succès auprès des confrères juges et avocats, notamment un jeune substitut. Comme je vivais chez mes parents, il est venu à la maison demander à mon père l'autorisation de m'emmener au théâtre. Celui-ci l'a pratiquement mis à la porte. Ma mère était furieuse et lui a dit : « *Pour une fois qu'il y a un jeune homme correct qui veut emmener Renée au théâtre, tu le mets à la porte comme un voyou* ».

Je n'avais presque pas de clients, et je ne me souviens pas d'avoir souvent plaidé à Paris, sauf une fois ou deux en référé, jusqu'à mon départ pour Nice en Janvier 1950. Mais je garde tout de même un souvenir très vif de ma première audience. Mon avocat dit « de référence », membre du Conseil de l'ordre, m'avait accompagnée. J'étais très émue.

Le président me pose une question-piège en matière de droit. Je ne sais pas quoi répondre. Le membre du conseil de l'ordre s'avance et glisse un mot au président qui me regarde, puis me fait un grand sourire en me disant : « *Vous plaidez pour la première fois, mon cher maître, et vous être très émue ?* » « *Oui, monsieur le président.* » « *Comme vous avez été délicate de ne pas le dire au tribunal, car j'aurais été très ému de présider une séance où un avocat plaide pour la première fois !* » Puis il dit : « *Vous sollicitez le renvoi pour répondre à la question posée par le tribunal ?* » « *Oui, monsieur le Président.* » « *Bien, l'affaire est renvoyée à huitaine* ».

Ensuite, j'ai plaidé une fois ou deux en correctionnelle. Je ne me rappelle pas toutes les affaires, mais l'une impliquait une jeune fille qui s'était fait avorter. Avant la légalisation de l'avortement, celui-ci était considéré comme un crime et passait aux assises. Mais il y avait eu tellement d'acquittements qu'on l'avait ensuite correctionnalisé.

Mais moi, je n'avais qu'une idée à l'époque : partir pour pouvoir voir mon futur mari, Pierre J. , à Nice. Evidemment, cela n'aidait pas beaucoup mon avancement professionnel à Paris.

Années niçoise

Après mon mariage, en décembre 1949, je donc suis partie vivre à Nice où j'ai fait transférer mon dossier d'attaché du parquet. En ce temps-là, le procureur de la république de Nice était un homme de grand talent qui comptait les condamnations à mort qu'il avait obtenues comme autant de victoires. Il avait un nom digne d'un accusateur public du tribunal révolutionnaire : Rodier Thalbert. Il était assisté de quatre substituts : Roman Ma.s, devenu ensuite juge d'instruction à Paris ; Pasturel, un homme délicieux, devenu ensuite avocat général à Paris ; Colona d'Istria, qui ne voulait jamais partir de Nice et refusait toutes les promotions hors de la ville enfin, le quatrième, X., qui a abandonné la magistrature pour s'inscrire au barreau, ce qui est un cas presque unique.

Je faisais partie d'un groupe de quatre attachés au parquet, dont moi-même et Jacqueline Risterucci, dont la première affaire, quand elle a été nommée substitut à Saint Rafael, a été la rupture du barrage de Fréjus. Il y avait aussi une jeune attaché qui revenait d'Indochine et a épousé le substitut Pasturel. Ils sont ensuite montés à Paris où ils ont fait chacun de belles carrières.

Ce que j'ai appris en droit pénal, je l'ai appris au parquet de Nice avec monsieur Pasturel avec lequel j'étais très amie. Il y avait aussi un garçon très amoureux de moi qui me faisait des vers. Il me disait : « *Mais vous savez, j'écris tout en alexandrins et on m'a dit que certains étaient magnifiques* ». Et je lui ai répondu : « *Ecoutez monsieur, quand on a écrit 2000 vers, c'est statistiquement obligatoire qu'il y en ait quelques-uns de magnifiques* ».

C'est à Nice que j'ai commencé à plaider, au civil, en correctionnelle et même aux assises. J'avais trois grandes sources de clientèles. Il y avait d'abord Jacques Cotta qui avait beaucoup d'affaires d'assises, et qui m'envoyait plaider en partie civile pour les victimes. Je plaçais très bien et j'avais de bons résultats. A plusieurs reprises, les petits salopards que défendaient Jacques lui avaient dit : « *Mais pourquoi elle nous fait tant de mal, votre assistante ?* ». Une fois, alors qu'on était réunis dans le cabinet de Jacques, son frère, qui s'appelait Charles et était baryton d'opéra, m'a dit : « *Tu as quelque chose de rare, tu as le contact immédiat avec le public et les jurés* ». En fait, je me sentais de plain pied avec les victimes. Jacques Cotta me disait : « *C'est normal que tu aies le contact et de bons résultats, car les jurés, quand c'est un crime crapuleux, jugent avec leurs sentiments ; ils s'identifient avec la partie civile et se sentent personnellement concernés* ».

J'avais aussi pas mal d'affaires civiles qui m'étaient envoyées par mon grand-père qui avec un cabinet d'agent d'affaires, PIC (Protection Industrielle et Commerciale). Mais je n'avais pas le droit d'être directement inscrite dans son cabinet, car les avocats ne pouvaient exercer dans une entreprise commerciale. Enfin, ma tante Maya, qui était agent immobilier à l'époque, m'a aussi envoyé beaucoup d'affaires de ses clients aussi que les siennes, car elle était très procédurière.

Je recevais mes clients à mon domicile, aux Ponchettes, de jolies petites maisons situés en face de la mer, entre le cours Saleya et le quai des Etats-Unis. Mais je n'étais pas vraiment un bourreau de travail à l'époque. Je n'allais que de manière intermittente travailler au parquet. Un jour, j'étais assise à ma terrasse au quartier des Ponchettes et on sonne à ma porte. Je vais ouvrir et je trouve deux gendarmes qui me disent : « *Est-ce que vous êtes madame J. ?* » « *Oui.* » « *Le procureur a dit qu'il faut qu'on vous ramène travailler* ». Et je suis partie travailler entre deux gendarmes. C'était un copain, Pasturel. Un grand type distingué, très vieille France.

En tant qu'attachée au parquet, j'étais quelqu'un d'assez important pour les avocats de Nice, car je faisais le lien entre eux et les magistrats. Mais, en 1953, Mon ami Jean Witold, un intellectuel anarchiste, m'a fait donner ma démission d'attachée au parquet, ce qui a été catastrophique pour moi. En effet, cela m'a fait perdre ma principale source de revenus, mon salaire fixe d'attaché au parquet, qui me permettait de vivre de manière agréable à Nice, où la vie n'était pas chère à l'époque.

C'est à ce moment que j'ai travaillé avec Jean V. à Menton. C'était un petit cabinet pas très intéressant de loyers impayées, de petites divorces. Pour moi qui sortais des grandes affaires

criminelles de la côte d'Azur, de la délinquance niçoise, cela a représenté une perte de statut professionnel. J'avais en effet une vision stéréotypée de la profession d'avocat et je considérais que seules les grandes affaires pénales étaient intéressantes. A l'époque, on considérait que le rôle de l'avocat auprès des délinquants était une mission sociale et que c'était déroger à la profession d'avocat que de retourner dans le civil et le commercial. De plus je n'étais pas très intéressée par l'aspect d'étude intellectuelle et de construction juridique lié au dossier, que l'on retrouve dans les procédures civiles aussi bien que pénales.

Je n'avais donc plus aucune passion pour le métier, aucune ambition, et cette partie de ma vie professionnelle a été assez médiocre. Et en plus, je devais prendre le car tous les jours pour Menton. Seule ma tante Maya n'a maintenu la tête hors de l'eau pendant cette période du point de vue professionnel, car avec elle je faisais du droit alors que chez Jean V., je ne faisais que de la réglementation.

Retour et installation à Paris

Après mon divorce, je suis revenue à Paris en Octobre 1954. Alors qu'à Nice mon ancien mari, Pierre me dévalorisait toujours, mon nouveau compagnon parisien, Frédéric, exaltait au contraire mes qualités, et cela m'a donné une grande ambition professionnelle. Je me suis réinscrite au barreau de Paris et j'ai commencé à travailler sérieusement comme avocat en m'investissant dans la profession, ce que je n'avais pas fait à Nice. J'avais la volonté de réussir, et c'est la première fois de ma vie que j'ai eu de l'ambition pour quelque chose de tangible.

Pour réussir en tant qu'avocat, il ne suffit pas de bien plaider, comme je l'ai longtemps cru à tort. Il faut aussi avoir des connaissances juridiques et procédurales sérieuses, plus un sens commercial bien développé pour défendre les clients et aussi se construire un cabinet, et cela m'a un peu manqué.

Mon activité s'est alors organisé autour de trois objectifs : avoir une domiciliation, avoir un patron qui me paie, avoir des clients à moi.

Madame S. , la propriétaire du 46, rue Caulaincourt qui désormais gérait directement ses affaires n'a pas voulu me donner l'autorisation de me domicilier chez mes parents. J'ai alors été obligée de m'inscrire fictivement à 36 endroits différents : une galère pas possible !! Je me suis d'abord inscrite chez une consoeur, Mme H., qui avait une adresse prestigieuse, située rue du Palais Bourbon, juste derrière l'Assemblée nationale. Mais elle demandait un loyer assez élevé et le cabinet qu'elle mettait à ma disposition était un cagibi. En plus c'était très loin de chez moi. J'ai donc décidé de me domicilier chez un cousin, Paul Samama, qui était aussi avocat. Mais je n'avais pas de bureau chez lui. Alors, je me suis ensuite domiciliée chez les confrères chez lesquels j'ai successivement travaillé : Paul Deutch, rue de Berry, pendant trois ans, puis Claude M., rue de Douai. Cette instabilité rendait plus difficile la formation de mon cabinet et m'a en particulier empêché d'avoir des clients statutaires : grosses entreprises, compagnies d'assurance.

La seconde difficulté était de trouver un patron qui paie car j'avais besoin d'argent. Paul Deutch était un excellent avocat, un homme généreux mais il était très exigeant et très impatient. J'ai beaucoup travaillé pour lui et beaucoup appris en droit commercial. Mais j'ai aussi beaucoup souffert et même

beaucoup pleuré. Le travail ne me passionnait pas beaucoup car c'était un cabinet d'affaires, et moi, je ne rêvais comme tous les avocats qui débutent que de la cour d'assise. Au début, j'avais peu de contacts avec le Palais car c'est lui ou son neveu qui allait plaider. Mais cela a ensuite changé.

Paul Deutch pouvait se mettre dans des colères épouvantables. Il avait deux collaborateurs, moi et son neveu. Un jour, celui-ci a laissé passer un délai de procédure pour donner congé à un locataire commercial et le bail a donc été tacitement reconduit. Le propriétaire, qui voulait se débarrasser de son locataire en a pris pour 9 ans. J'ai cru que Paul Deutch allait tuer son neveu ou s'évanouir. Comme il était très conscient de ses responsabilités, il a mis son neveu à la porte, mais il lui a acheté une étude d'huissier en banlieue.

Du coup, je suis devenue la collaboratrice principale de Paul Deutch. J'avais plus de travail et de responsabilités. Cela a été un calvaire, mais a aussi été très instructif. Il m'a rendu un grand service, il m'a appris à être précise, à ne pas diluer les textes des documents qu'on rédigeait.

J'emmenais parfois des dossiers chez moi pour les travailler. Paul Deutch avait un chien de garde, un boxer qui s'appelait Bridge. Il ne pouvait pas supporter qu'on sorte des choses de la maison. Cela le rendait comme fou. Quand je sortais avec un dossier, il faillait l'enfermer dans la salle de bain pour qu'il ne me poursuive pas. Il y avait aussi une secrétaire, qui élevait sa fille, née comme moi un 17 juillet, et qui ensuite est devenue avocate.

J'avais toujours dans l'idée de faire du pénal. J'avais des commissions d'office, mais cela ne me suffisait pas et je voulais rentrer dans un cabinet de pénaliste. Et c'est comme cela que j'ai rencontré Jean-Charles L. , avec qui j'ai passé deux ou trois ans. Il avait un bon cabinet pénal. Il était très sympathique. Mais je n'ai rien appris avec lui. Ce n'était pas un juriste, mais un dandy, un avocat élégant et mondain très lancé « Saint-Germain-des-Près», qui plaidait bien. Il avait toujours des liaisons avec des actrices comme Béatrice Altariva. Il était le fils unique d'un couple de grands bourgeois français très bien installés vers la rue de Courcelles. Sa mère était une bourgeoise. Et son père, un noble français un peu égrillard, élégant, distingué, très proustien, aux idées larges. Nous avions des relations amicales, agréables, pas très prenantes car je n'allais pas travailler chez lui Il m'a fait un cadeau somptueux quand tu es né, bien que je travaillais déjà plus avec lui à ce moment-là.

J'ai travaillé en même temps chez un autre avocat qui s'appelait Fabien Dervieux. Il est était juif : son vrai nom était Dreyfus, mais il l'avait changé. Il avait un cabinet populaire du côté de Belleville Ménilmontant avec des centaines de petites affaires.

Premiers clients et premiers souvenirs de prison

Je me mets donc à travailler. J'ai fait pendant ces premières années connaissance avec des tas de confrères. J'ai beaucoup appris car j'ai travaillé avec beaucoup de gens, à des choses pas forcément prestigieuses mais formatrices.

J'avais une affaire pour un certain C. S. il était en prison depuis pas mal de temps pour escroquerie. C'était un garçon né avec une cuiller d'or dans la bouche, dans une famille riche avec un père haut fonctionnaire. Il était né juste après la guerre de 1914, alors que ses frères et sœurs étaient plus

âgés. C'était donc le « tardillon » de la famille. Son père et sa mère avaient une véritable passion pour lui. Il a eu une jeunesse dorée, mais son père est mort alors qu'il était assez jeune. C'était un gentil garçon pas malhonnête, même s'il était un peu flambeur et joueur. Mais il ne voulait pas flamber, il voulait faire des affaires, ce qui est pire. Il avait fait faillite plusieurs fois et la mère payait les dettes, car elle aimait son fils et voulait le protéger. Mais, un moment, il n'y a plus eu d'argent et les difficultés se sont enchaînées.

C. était l'ami de Jean Charles L. qui l'avait défendu, mais en avait assez de lui tenir la tête hors de l'eau. Il m'a dit « *je vous en fais cadeau* ». Je me suis bien entendue avec lui, j'ai beaucoup travaillé son dossier et la plaidoirie. J'ai rencontré sa mère, une femme admirable, bonne, intelligente, avec les idées assez larges malgré son côté bourgeois. J'avais de bons rapports avec elle et avec lui. Il s'était attaché à moi comme à une bouée. C'était un très gentil garçon, mais inconsistant. Il aurait dû avoir un sentiment de rejet car j'étais très jeune et d'origine assez modeste, mais il avait un réflexe enfantin de demande de protection vis-à-vis de moi. En fait, il était un peu immature.

Les gens comme C. ne sont souvent pas malhonnêtes au départ. Mais ils ratent une affaire, et comment à creuser un trou pour boucher l'autre. A un moment, ils n'arrivent plus s'en sortir sans tomber dans l'illégalité. C. avait ainsi ruiné plusieurs personnes, dont son boucher. Entretemps, il avait divorcé d'une ravissante indochinoise, qui l'avait laissé tomber quand il était en prison.

Je l'ai fait mettre en liberté provisoire sous caution. Il fallait trouver 200000 francs, et sa mère les a trouvés. A l'audience, nous sommes passé devant une chambre spécialisée dans les délits financiers. Le président, Monsieur B., était un type épatant. Et je suis arrivée à lui faire comprendre le mécanisme de la déchéance de C.S. et surtout le fait que ce n'était pas un homme malhonnête, mais quelqu'un qui n'a pas pu prendre la mesure des difficultés de la vie.

Le procureur a demandé 5 ans fermes. Il a eu 18 mois. Mais il les avait déjà fait en préventive. Alors est sorti de prison. Puis il s'est remarié, et peu à peu je l'ai perdu de vue. Sa mère est morte, mais avant, elle t'a fait la moitié de ton trousseau. Elle tricotait bien, mais elle m'avait plus un sou. Plus tard, une femme de ménage a volé tous les vêtements.

J'avais commencé à avoir un cabinet à moi. Dans le droit pénal, on évaluait l'importance des cabinets au nombre de détenus dans les prisons. J'en avais une trentaine. A l'époque, il n'y avait que trois prisons : la Santé, Fresnes et la prison des femmes à la Roquette dans Paris intra muros.

J'allais en prison les samedis et dimanches matins. J'allais à la prison de Fresnes le dimanche matin, ce qui n'était pas facile sans voiture. Il fallait aller à la porte d'Orléans et prendre le bus 187 jusqu'à la prison de Fresnes. Parfois Bon Papa paris m'accompagnait. Il y a 60 ans, le trajet vers Fresnes était charmant. On avait l'impression de partir danser au bord de la Marne. A l'époque la plaine de Fresnes et de Wissous était encore presque une campagne. Elle était occupée par des maraîchers qui venaient vendre leurs légumes aux Halles de Paris. Puis les cultures maraîchères ont disparu, remplacées pendant quelques années par d'horribles terrains vagues boueux et chaotiques. Enfin, la vocation de ces terrains s'est révélée, et on y a construit partout des HLM. Aujourd'hui, c'est devenu une banlieue sans charme.

Il y avait plein de noms poétiques le long de ce trajet. Le carrefour de la Vache noire, Le Plessis Robinson, L'Haye-les-Roses. Mais les lieux n'avaient pas le charme de leurs noms. Par exemple, le carrefour de la Vache noire n'est pas un joli pâturage, c'est un vilain croisement, entouré de maisons noires, où les voitures s'engouffrent.

La prison de Fresnes ressemblait à une espèce d'énorme paquebot à quatre étages : il y avait un trou central sur lequel donnaient des balcons à tous les étages. Les gardiens, pour ne pas monter et descendre tout le temps, avaient imaginé un système de poulies avec des sacs pour monter les permis des avocats. Ils appelaient cela des yoyos. Le gardien criait : « *Premier, yoyo, deuxième yoyo* » et il y avait à la fois 4 ou 5 gardien qui criaient ainsi. La prison était très sonore, le bruit à Fresnes était insupportable du côté des hommes. Du côté des femmes, c'était plus calme. Mais il y avait surtout des hommes car les femmes étaient à la Roquette. J'ai gardé un très mauvais souvenir de cette prison de Fresnes.

Typologie des clients

Avec le recul, je peux analyser les rapports très ambigus que l'on noue avec les clients en prison. Ceux-ci peuvent être classés en trois catégories : les naïfs, les anarchistes et les manipulateurs.

Pour les naïfs, l'avocat c'est la bouée de sauvetage. Ce sont ceux qui vous donnent la plus grande responsabilité dans leur affaire. Ils viennent souvent d'un milieu social assez bas.

Dans cette catégorie, je me souviens d'une histoire qui me donne encore aujourd'hui la chair de poule. C'est celle d'un petit garçon de 8 ans qui s'appelait A. Il faisait partie d'une famille du quart monde. Son père était Algérien et sa mère était française. A l'époque cela connotait très mal pour une française d'épouser un arabe. La mère était très laxiste et ne savait pas résister à la violence et à la perversité du père. Celui-ci s'occupait assez bien de ses enfants, les nourrissait et les habillait, mais les considérait aussi comme sa propriété. Il violait ses filles et ses garçons. Et la mère était alcoolique, complètement incapable de s'occuper des enfants. Le juge des enfants voulait les placer à la DASS. Mais les enfants voulaient rester dans leur famille. J'étais l'avocat de la mère et quand le petit garçon est passé devant le juge des enfants, il a compris qu'il y avait deux personnes qui n'étaient pas d'accord – sa mère et moi – et aussi que j'étais la seule à pouvoir vraiment le défendre et l'empêcher d'aller à la DASS. Car la mère risquait d'être mise en taule. Et si on la mettait en taule, qu'est-ce qu'on en faisait, des enfants ?

Alors, le petit m'a agrippée et m'a dit : « *Madame, empêche-les, empêche-les de m'envoyer à la DASS !* » Il s'accrochait à moi en pleurant. Finalement, il est parti à la DASS, mais plus tard. Ce qui était triste c'est que le père, quoique violent, s'occupait bien des enfants, alors que la mère, qui buvait, en était totalement incapable.

Quand j'ai su qu'il allait être placé à la DASS, je me suis beaucoup occupée de lui, avec la juge pour enfant qui était chargée de son affaire. C'était madame Ma., la femme du substitut de Nice qui était devenu juge d'instruction à Paris. On a cherché un bon placement, pour lui car il était exceptionnel et beau. Ensuite, je l'ai perdu de vue.

Les anarchistes sont des anti-sociaux volontaires, qui détestent tout ce qui est ordre établi. Ils considèrent l'avocat comme une nécessité car il connaît le code pénal et peut trouver des ficelles pour faire sortir de prison. C'est celui qui va les aider, c'est la passerelle vers le camp adverse, mais c'est aussi un ennemi qui fait partie de l'establishment. L'un d'eux m'a résumé un jour la nature de leurs attentes vis-à-vis de leur défenseur : « *Maître, est-ce que vous avez un moyen de me faire sortir en liberté provisoire ? Parce que la plaidoirie, moi je m'en fous* ».

Enfin et il y a les pires de tous, les plus dangereux : les manipulateurs. Cette manipulation peut se faire à tous les niveaux, depuis de petites chose, jusqu'à une complicité d'évasion. Je peux te citer une histoire épouvantable, c'est celle d'une avocate d'origine hollandaise qui a passé un revolver à un détenu avec lequel un détenu il a tué un gardien. Elle a pris 5 ans.

Parmi les délinquants, il y a les délinquants occasionnels, qui ne sont pas les moins graves, les délinquants habituels, enfin les professionnels qui connaissent très bien le code pénal, une catégorie en voie de disparition. Un professeur de droit nous disait : « *La meilleure école de procédure pénale, c'est la prison* ».

Il ne faut pas tomber dans des rapports de camaraderie avec les clients. Le client, on doit l'aider, mais il ne faut pas en faire un copain. Je ne les ai jamais tutoyé. J'en ai tutoyé un seul de toute ma carrière car je le connaissais depuis qu'il était enfant : son père était un délinquant et avait été mon client.

Le père d'A.B. avait été souteneur puis souteneur hôtelier. Je l'ai d'abord défendu jeune comme souteneur. Quelques années plus tard, il avait un hôtel de passe derrière la gare de Lyon. A. était le dernier de ses quatre fils et c'était aussi son préféré. La dernière des épouses de B. la mère d'A., a laissé tomber son mari et son fils. Le père s'est remarié avec une femme qui a été une belle-mère assez atroce pour A. Celui-ci a eu une enfance assez malheureuse, d'autant que son père était souvent en prison et qu'il était maltraité par sa belle-mère.

Le père a fini par comprendre qu'il devait cesser d'être souteneur et même souteneur hôtelier. Quand on a détruit le passage où se trouvait son hôtel, il a reçu une très belle indemnité de l'Etat pour son claque, et, avec l'argent, il a reconstruit un hôtel trois étoiles qui marchait très bien. Il était encore mon client au milieu des années 1970 pour des affaires civiles. Vers 1974, je le vois reparaitre un soir au cabinet M. en traînant son fils par la peau du cou : « *Vous vous rendez compte, maître, il est allé voler des voitures..* » Le fils me regardait pendant ce temps en faisant des mimiques marantes, car il savait très bien ce que son père avait fait quand il avait son âge. Il avait 15-16 ans et s'était pris d'affection pour moi et madame M., car on était des femmes de l'âge de sa mère. Et puis il a eu d'autres affaires qui commençaient à être de plus en plus graves. Il était intelligent, mais n'avait pas l'air arabe, plutôt italien et il était très distingué physiquement. Cela l'a beaucoup servi dans la vie.

La 4^{ème} fois, il a compris que ce ne pouvait pas continuer comme cela et il s'est mis dans la tête de travailler. Il s'est rangé et, pendant des années, il venait toujours pour me voir, juste pour me dire bonjour. Puis il a rencontré une jeune femme qu'il m'a présentée en lui disant : « *Voilà Maître Hatem, elle m'a sorti de sales affaire* ». Elle était étudiante en médecine. Je lui ai dit : « *Si tu veux épouser un docteur, il faut se mettre au niveau de cette femme, sinon ça ne marchera pas* ». Alors il

s'est mis à travailler comme un fou, pour apprendre des langues. Il est allé aux cours du soir, il s'est cultivé, et il est arrivé à un certain niveau. Il est allé à une école de commerce payante. Je l'ai rencontré il y a 3-4 ans. Il avait monté une affaire de déménagement et cela marchait très bien. Ils avaient deux enfants. Et il m'a dit fièrement : « *je suis capable de faire ma comptabilité, de diriger mon personnel* ». Il avait un superbe camion.

Le rôle de l'avocat

Les rapports avec les clients ne sont pas toujours négatifs. Il existe des intérêts communs entre le client et son avocat qui cherche à le défendre de la vindicte sociale. Il y a aussi la fierté professionnelle de l'avocat qui réussit à faire jouer les ficelles du droit en faveur de son client. En même temps, je me dis parfois que ce métier d'avocat est plein de prétention, de vanité et d'impossibilités.

Il y a dans le travail de l'avocat un rôle technique, essentiel pour une démocratie, qui est l'application des règles de procédure pénales. Celles-ci doivent être extrêmement strictes, même si elles choquent parfois l'opinion lorsqu'un délinquant grave est libéré pour une erreur de procédure apparemment bénigne ou que certains gestes moralement répréhensibles ne sont pas l'objet de poursuites. En effet, elles aboutissent au résultat que l'on ne peut poursuivre quelqu'un n'importe comment ou pour n'importe quoi : « *Nullus poena sine lege* ».

L'avocat est là pour vérifier que l'application des règles pénales est bien faite par le parquet et pour soulever éventuellement des incidents de procédure. Le citoyen lambda n'est pas au fait de la complexité juridique des poursuites. Et cette rigueur est donc aussi la garantie de sa propre protection contre les dérives et les dysfonctionnements du système judiciaire.

Mais autant le rôle de l'avocat est clair comme technicien du droit, autant il est flou comme défenseur. Là, il s'agit de communiquer assez profondément avec le client pour tirer de lui assez d'éléments pour les communiquer à d'autres gens : les magistrats. C'est doublement difficile, prétentieux, mais indispensable. Cela existe depuis des millénaires.

Une question est régulièrement posée aux avocats sur la défense des criminels les plus répugnants : « *Comment peut-on défendre un homme pareil ?* ». D'abord, il y a la réponse simple : tout le monde a le droit d'être défendu face à la mise en œuvre du système répressif. Ensuite, il ne s'agit pas pour l'avocat de défendre un homme, mais un dossier, c'est-à-dire d'analyser tous les moyens réunis contre un individu et de voir si tous ces moyens sont valables juridiquement. C'est ainsi qu'on peut arriver à acquitter aux assises des individus dont la culpabilité n'est pas logiquement prouvée. On peut aussi ajouter, de manière plus prosaïque, que la défense des grands criminels constitue une activité très gratifiante sur le plan social et narcissique pour les avocats. Tous rêvent d'être des ténors de la cour d'assise.

Outre son aspect juridique, qui est évidemment dominant, le travail de l'avocat comporte également une dimension sociale et humaine.

J'ai plaidé vers 1955 dans la même journée deux affaires. L'une était celle d'un gamin qui avait fait des cambriolages et qui était en prison. Il pleurait beaucoup, disait qu'il voulait se racheter. Mais il m'écrivait aussi des choses beaucoup moins sympathiques, comme : « *Vivement que je sorte, je pourrai aller en Algérie, je pourrais tuer autant que je veux là-bas* ». L'autre affaire était le divorce d'une femme mariée avec un type qui l'avait laissé tomber avec ses trois enfants et ne payait pas la pension alimentaire. Elle ne parvenait pas à payer leurs études à ses enfants. Mon rôle était de récupérer la pension alimentaire.

Le procureur m'avait dit qu'il allait demander 5 ans de prison, dont 2 fermes, pour le petit voyou. Je me suis dit que cette affaire était spectaculaire parce qu'il y avait un enjeu de prison, mais que finalement le plus intéressant socialement, ce n'était pas cette grosse affaire correctionnelle, mais celle de la pension alimentaire. Aider une femme à s'en sortir avec ses trois mômes était plus important que l'avenir de la petite crapule. Celui-ci a eu 3 ans dont 18 mois fermes, et le type a eu une amende, mais n'a pas payé pour autant sa pension, alors que ce qu'il avait fait était d'un certain point de vue, plus grave que les cambriolages du petit jeune homme.

A la même époque, il m'est arrivé une anecdote digne d'un sketch de chansonnier. J'étais à l'audience. Arrive un type sans avocat. Il était inculpé de coups et blessures car il avait donné un petit coup de couteau dans la fesse de sa concubine qui l'avait trompé. Il s'appelait... Jean-Jacques Rousseau. Et en plus, il était épileptique. C'était le quart-monde, bien sûr. J'ai fait une plaidoirie qui m'a valu un grand article dans le journal. J'ai dit les vers suivants : « *Je rapporte la preuve en un certificat d'un âge vénérable / Mais le mal de César est un mal incurable.* ». Et j'ai terminé au disant : « *Messieurs les juges, oubliez la loi pénale qui est dure et scélérate et retrouvez dans vos cœur la loi de nature qui est douce et apaisante. Pardonnez à ce Jean-Jacques Rousseau un petit coup de canif dans le contrat social* ».

Vers 1955-1956, je travaillais pour un confrère qui s'appelait Bernard M. Il avait un cabinet énorme, mais avec surtout de toute petites affaires sans grand intérêt. J'allais énormément à la Santé pour visiter tous ses clients et aussi les miens. Il fallait aller à la Santé tous les jours pour les voir chacun une fois par mois. Les audiences au Palais de Justice commençaient vers midi. Un jour, j'étais libre à deux heures car j'avais plaidé mon affaire, et je devais retourner au Palais à cinq heures. J'avais donc un trou de trois heures. Je n'avais pas le temps de rentrer à mon cabinet, mais j'aurais pu aller au cinéma. Je me demande ce que fais : Cinéma ? Prison ? Finalement, je vais à la Santé, j'y arrive vers trois heures, je donne mes permis au gardien qui va chercher les détenus. Mais ils ne descendent pas. Au bout d'une demi-heure, je demande au gardien ce qui se passe. Il me répond : « *Excusez-les, ils ne veulent pas descendre, car ils sont au cinéma* ».

Cette année ou j'ai travaillé avec M. n'a pas été très intéressante car il avait trop de clients avec des affaires sans intérêt. J'ai donc un peu perdu mon temps. Quand on rentre au barreau, cela prend beaucoup de temps avant d'avoir une clientèle intéressante. Au début, on a peu de clients et des affaires assez banales. Je courrais beaucoup, c'était dur. Heureusement, d'autres collaborations m'ont appris quelque chose ou m'ont aidé à vivre la profession de manière excitante.

Jeune avocate au barreau

Dans les années 1950, la composition du barreau était un peu différente de celle d'aujourd'hui. Il y avait encore des avoués. Beaucoup d'activités et de gestes juridiques étaient interdits aux avocats. La profession était extrêmement réglementée. Par exemple, on ne pouvait rien faire en matière commerciale : cessions de fonds de commerce, de parts, etc. par contre, il y avait des conseillers juridiques qui n'étaient soumis à aucune obligation de formation professionnelle. Il y avait donc beaucoup moins d'avocats qu'il y en a maintenant. Le barreau de Paris comptait 3000 inscrits dont 1800 exerçaient la profession d'avocat, avec une faible minorité de femmes. Maintenant, il y a 15000 à 18000 avocats, car tous les avoués et leurs personnels qualifiés, ainsi que les conseillers juridiques formés, sont devenus avocats. Le métier s'est énormément féminisé et depuis 2010 il y a plus de femmes que d'hommes au barreau de Paris. La même chose s'est produite dans la magistrature. Et ce mouvement a été encore plus net pour les barreaux de province.

Il y a 50 ans, les avocats étaient non seulement un ordre mais aussi une confrérie, qui se renouvelait un peu comme une grande famille, génération après génération : certains faisaient ensemble leurs études primaire et secondaires, puis la faculté de droit, et un jour ils se retrouvaient confères avec des gens qu'ils connaissaient depuis l'âge de 5 ans. Cela était merveilleux, très agréable, de se retrouver collègues de personnes avec qui on avait été étudiant. Cela créait une confraternité extraordinaire.

En tant que jeune avocate, j'ai vécu le début de la présence féminine au barreau. Mais je n'étais pas vraiment une pionnière, En fait, la première avocate avait prêté serment en 1901. Le conseil de l'ordre avait d'ailleurs décidé en 1951 de lui ériger un petit monument, un médaillon en bas-relief devant le vestiaire des avocats. Et un très grand avocat, Moro-Giafieri, qui l'avait connue, a eu ce mot méchant à cette occasion : « *C'est très bien, mais c'est sans doute la seule érection qu'elle ait jamais produite* ».

Il y a 60, les premières jeunes avocates avaient beaucoup de chance. Elles bénéficiaient à la fois de l'émancipation féminine et de la galanterie des confrères masculins. J'ai connu une époque où le président de la 19^{ème} cour, qui s'appelait de Jean de la Battie, appelait les femmes, non pas maître, mais madame. C'était très vieille France.

Mais en réalité, cette époque de ma vie professionnelle était un peu terne. Je faisais beaucoup de pénal à l'époque, et j'ai plaidé beaucoup d'affaires d'avortement. L'avortement était très gravement réprimandé en ce temps-là, surtout pour les sages-femmes. On punissait aussi les intermédiaires. C'était injuste : on poursuivait les femmes, les auteurs des avortements et même les personnes qui donnaient des adresses. Dans une affaire que j'avais plaidée, il y avait 12 femmes qui comparaissaient pour s'être fait avorter. Il n'y avait aucun homme, sauf un épicier qui, devant la détresse de l'une d'entre elles, lui avait donné l'adresse d'une sage-femme qui l'avait fait avorter. Les réquisitions du procureur étaient inversement proportionnelles au nombre d'enfants qu'elles avaient déjà eu : un an pour celle qui n'avait jamais eu d'enfant, 3 mois pour celles avaient eu 4 enfants. C'était absurde.

Il y avait déjà des campagnes pour l'abolition de l'avortement. Les peines sont progressivement devenues moins fortes : 1 an, puis 6 mois sans sursis, puis trois avec sursis, puis des peines d'amende. Mais, pour ces femmes souvent privées de ressources, les peines d'amende étaient parfois plus graves que la prison avec sursis, car celle-ci a un côté théorique, alors que les amendes, il faut les payer.

Il y avait des audiences entières consacrées à ces délits. C'était horrible, injuste, dégoûtant, l'étalage de la vie privée dans ce qu'elle a de plus sordide. Cela m'a laissé un souvenir affreux. Ceci dit, je suis d'accord avec la dépénalisation de l'avortement, le fait que le condamner résulte d'une mentalité médiévale, mais je n'appelais pas cela « droit à l'avortement ». Je n'aime pas considérer l'avortement comme un droit, mais plutôt comme une possibilité ouverte.

Vers 1956, j'ai voulu faire la conférence du stage. La désignation des membres de cette conférence se déroule en trois tours de scrutin. Il y a d'abord un premier tour éliminatoire, puis un second à l'issue duquel on reste 24. Puis, à la suite du troisième tour, sont désignés les 12 secrétaires de la conférence du stage pour une année. Ça ne sert à rien, mais c'est un tremplin pour faire ensuite une carrière d'avocat. J'ai passé le premier tour. Le secrétaire de l'année s'appelait François Sarada. Il avait aimé la manière dont je m'étais présentée et m'a proposé de travailler avec moi pour le second tour. Au second tour, le sujet était : « le secret professionnel ». J'ai été aussi sélectionnée. Mais je ne me suis pas présentée au 3ème tour car tu étais né entretemps.

La guerre d'Algérie

Vers 1958-1959, j'avais une vie professionnelle très plate. Je ne travaillais plus avec Jean-Charles L. . Au Palais, on parlait beaucoup de la guerre d'Algérie. Je n'avais alors aucune opinion là-dessus. Mais j'avais entendu parler de l'existence de camps de concentration en Algérie et en France, notamment dans le Larzac. Par souvenir des camps de concentration nazis, je n'étais dit « *je serai toujours contre ceux qui font des camps de concentration* ». Je suis donc venue peu à peu à avoir des clients qui faisaient partie du FNL.

J'ai d'abord contacté un confrère algérien en lui disant que j'étais disposée à plaider pour les gens du FNL car beaucoup d'avocats refusaient d'assurer leur défense. Cela a changé peu à peu, à mesure que l'opinion publique a changé et a basculé d'une position Algérie française vers l'hostilité à la guerre d'Algérie. Le meilleur exemple, c'est le parti socialiste, avec Guy Mollet, Gaston Defferre et Mitterrand qui ont commencé par être hostiles à l'indépendance de l'Algérie et qui ont finalement approuvé les accords d'Evian. En plus, pour les avocats, vers la fin de la guerre, ces milliers d'algériens incarcérés représentaient une véritable manne.

J'ai donc commencé à plaider pour les algériens emprisonnés en France. J'ai eu assez rapidement donc à avoir beaucoup de clients, d'abord surtout des femmes, puis de plus en plus d'hommes. En général, c'était une clientèle formidable car ils avaient le respect de la profession d'avocat. Cela voulait dire quelque chose, pour eux, qu'on les défende. Cela n'avait rien à voir avec les petits délinquants que j'avais eu jusque-là. C'étaient des combattants, des détenus politiques.

J'avais des rapports très bizarres avec eux. Ils étaient encore très colonisés dans leur tête, et que des blancs, des femmes blanches surtout, se mettent à les défendre les touchait profondément. Et puis, cela a été la période de ma vie professionnelle où j'ai fait le plus de progrès, car j'ai acquis une expertise d'avocat exceptionnelle. Pendant près de trois ans, j'ai plaidé tous les jours ou presque aux assises, ce qui est une performance formidable pour un avocat. Une audience d'assises, c'est une épreuve épouvantable, qui tient du théâtre, de la corrida, du concert. Parfois, quand je revenais le soir, j'avais perdu deux kilos. C'était une concentration de tous les moments.

Mais, à la fin des années 1950, on entrevoyait déjà la fin de la guerre d'Algérie, alors du moment qu'ils n'étaient pas condamnés à mort, c'était bon. La seule chose à éviter, c'était la condamnation à mort. Le reste n'avait pas beaucoup d'importance. Quand ils étaient condamnés en correctionnelle ou aux assises pour ASEE (Atteinte à La sureté extérieure de l'Etat), crime passible de la peine de mort, et qu'ils avaient accompli leur peine, ils partaient ensuite en camp de concentration. La durée de la peine était donc assez indifférente. Cela avait pour conséquence que les assises étaient à l'époque pour eux plus une tribune qu'un tribunal.

Il y avait deux catégories de clients : ceux qui ne reconnaissaient pas avoir fait partie d'un mouvement subversif, qu'il fallait faire acquitter ; et ceux qui revendiquaient d'avoir appartenu à un mouvement subversif et se présentaient comme des héros.

La plupart des gens que j'ai défendus - et j'en ai défendu des centaines - étaient accusés d'avoir contribué financièrement au mouvement FNL. Comment pouvait-on prouver qu'ils avaient versé de l'argent ? Voilà ce qui se passait : les collecteurs de fonds algériens avaient des carnets à souche et étaient obligés de donner des reçus à ceux qui leurs donnaient de l'argent. Bien sûr, ceux-là déchiraient les reçus pour ne pas laisser de traces. Mais quand les collecteurs écrivaient sur leur première page du carnet à souche avec leur pointe Bic, cela s'inscrivait aussi sur la deuxième feuille en creux. Alors, quand la police mettait la main sur ces carnets, les flics pouvaient lire avec une lumière rasante ce qui était incrusté sur la seconde feuille. On appelait cela en plaisantant « la preuve en creux ».

Les algériens se passaient aussi des petits papiers entre eux. Ils écrivaient sur des feuilles très longues, et étroites, très fines. Puis ils roulaient la feuille en petits rouleaux et se la glissaient dans les cheveux qui étaient le plus souvent assez crépus et donc pouvaient bien tenir le rôle de cachette. Au commissariat, on les déshabillait, on les fouillait partout, mais, pendant très longtemps, les flics n'ont pas pensé à regarder dans leurs cheveux et ils passaient entre les mailles du filet.

Un fois, je suis allée plaider à Rennes avec une consoeur appelée Marie-Claude R. C'était la collaboratrice de Jacques Vergès. Son père était un juif polonais, qui avait très bien réussi, élégant, cultivé, sonore. La mère était une jolie parisienne française et catholique. Ils s'étaient mariés très jeunes et avaient eu cette fille, Marie-Claude. Elle était un peu moins jolie que sa mère, mais avait beaucoup d'abattage. Ils formaient comme un trio. Les parents étaient très amoureux l'un de l'autre et aimaient beaucoup leur fille, qui elle aussi les aimait et les admirait beaucoup.

Nous avons eu l'occasion, Marie-Claude et moi, de défendre des détenus algériens de la prison de Rennes, qui passaient en cour d'assise. Ils étaient 40. J'en défendais 15 et elle aussi. Il y avait aussi

des confrères bretons. Cela a été une audience mémorable. Nous étions allés voir ces clients dans la prison avant l'audience, et on avait rencontré le directeur de prison qui avait fait quelque chose d'abominable : il avait mis dans une même cellule les type du FNL et ceux de l'OAS, plus nombreux. C'était de la perversité de mélanger ces gens qui ne pouvaient que s'entretuer. C'était vraiment un sale type.

Il y avait dans la ville un magasin de vêtements pour enfants merveilleux, très jolis. J'étais fauchée car la défense des gens du FNL me rapportait peu d'argent. Et dans ma chambre, le soir, j'ai trouvé toute une série de petits vêtements pour toi que m'avaient acheté les parents R.

La séance de cour d'assises à Rennes s'est terminée assez rapidement car les détenus étaient nombreux, très excités. Ils ont refusé de répondre aux questions du président et ont chanté des chants patriotiques algériens. Le président a arrêté la séance et renvoyé l'affaire.

Parmi les clients que j'avais à Paris, il y en avait un à la Santé qui avait été condamné à mort. Je me flatte d'avoir plaidé une cinquantaine de fois pour de indépendantistes algériens et de n'avoir jamais eu aucune condamnation à mort. C'est un autre confrère qui avait plaidé. C'était un pauvre type, il n'avait pas d'idéal politique, je pense qu'il avait été menacé de mort si il ne faisait pas ce qu'on lui disait. Il devait être abruti par la peur d'être exécuté, ce qui ne lui est pas arrivé finalement. Il est devenu fou. Il se cassait la tête contre les murs, poussait des hurlements, ne savait plus où il était. Cela posait un problème juridique de savoir si on devait l'exécuter en état de démence. Mais entretemps est arrivée la période où l'on n'exécutait plus les condamnations à mort.

A la même époque, j'ai vu un autre condamné à mort, un beau jeune homme plein de joie de vivre, qui s'appelait B. A. Mais au lieu d'être envahi par la peur et l'angoisse, il n'avait qu'une seule préoccupation : on avait organisé un système de correspondance et de parrainage entre les femmes algériennes détenues à Toulouse et d'autres condamnés. Et on lui avait attribué une détenue de Toulouse dont il était tombé amoureux fou. Et sa seule préoccupation était de savoir si elle lui avait écrit ce jour-là. La moitié des types qui étaient en taule étaient des gamins.

J'ai aussi rencontré les cinq grands dirigeants du FNL. Le plus intelligent n'était pas leur chef, Ben Bella, mais c'est Krim Ben Kacem. Ait Hamed, qui était Kabyle était très beau. Bittat était très croyant – on dirait aujourd'hui que c'était un islamiste. Le 5ème était Boudiaf qui est devenu président de la république algérienne à la fin des années 1980 puis a été assassiné en 1992.

Il y avait une dualité entre les chefs du FNL, comme entre la France libre exilée à Londres et les résistants de l'intérieur. Il y avait aussi un antagonisme entre les arabes et les kabyles. Un jour, j'ai rencontré un militant kabyle qui avait été arrêté. Il était très beau et imbu de son identité kabyle. Il disait : « *Les arabes, c'est pas mes frères, car ce sont les descendants d'Hannibal. Nous, les kabyles, sommes descendants de Jugurtha* ». Ce sont les kabyles qui constituaient l'épine dorsale de la résistance armée à la France. Ce sont eux qui ont gagné la guerre d'Algérie dans les Aurès.

Cette période où j'ai eu en charge par la combinaison des choses de la vie de nombreux détenus m'a fait comprendre l'importance au moins technique et au surplus humaine et morale du rôle d'un avocat. C'est à ce moment-là que j'ai compris qu'être avocat, c'est être investi d'une fonction

importante, même si je n'avais pas toutes les qualités ni tous les talents pour la remplir. C'est aussi à cette époque que j'ai compris ce que signifiait faire parties d'un ordre, c'est-à-dire autre chose qu'un métier ou qu'une formation politique.

Je me souviens à cette époque d'avoir eu un entretien fondamental avec un confrère qui était le bâtonnier Arrighi. C'est en discutant avec lui que j'ai commencé à comprendre l'importance de toutes ces choses. Cela s'est produit à l'occasion de ce qui aurait pu être une catastrophe et qui n'a été qu'un incident. Deux avocats d'origine algérienne étaient sous la menace d'une arrestation. Ils avaient été mis en garde à vue et le bâtonnier essayait de les faire libérer. Comme ils étaient en charge des dossiers d'une importance considérable et qu'on craignait qu'ils ne puissent pas les assumer, il voulait aussi organiser la distribution de la défense de leurs clients et c'est pour cela qu'il m'avait convoqué. En sortant de l'entretien avec le bâtonnier, j'étais bouleversée, dans la terreur de ce qui pouvait m'arriver comme responsabilités, et la peur d'être obligé d'accepter des choses dangereuses.

Mais les choses ont aussi pris à cette occasion un tour plus comique. En sortant de chez le bâtonnier, j'ai éprouvé le besoin de marcher. J'ai donc remonté à pieds le boulevard du palais, la rue de Rivoli et à la hauteur du Louvre, j'ai rencontré les deux avocats algériens qui déambulaient tranquillement sur la rue de Rivoli sans avoir averti personne de leur élargissement. Je suis rentrée dans une fureur noire, car ils ne s'étaient pas manifestés pendant plusieurs jours. Je me sus violemment disputée avec l'un des deux en lui disant qu'il était un salaud et qu'il nous laissait dans les ennuis avec leurs clients. C'étaient Mourad Oussedik et Ben Abdallah. C'est invraisemblable, mais c'est comme cela que ça s'est passé. Mais après j'ai noué une grande amitié avec Oussedik.

Figures marquantes d'avocats de la cause algérienne et de juges

Cette implication dans la cause algérienne m'a effet permis de fréquenter des personnages juridiques de premier plan. Parmi les avocats, il y en a trois dont je me souviens tout particulièrement. Deux avaient un grand talent et le troisième avait une belle âme. Les deux premiers étaient Mourad Oussedik et Jacques Vergès. Le troisième était Jean-Jacques de Felice.

Jacques Vergès est certainement le personnage le plus complexe que je connaisse. Je crois que personne ne saura jamais qui il est vraiment. Ce que je sais de son apparence, c'est qu'il est extrêmement courtois et extrêmement méprisant. Beaucoup de gens pensent de Vergès qu'il a un complexe de métis. Je crois que c'est faux et que Jacques Vergès a depuis toujours la conscience absolue de sa supériorité intellectuelle. Il a un talent oratoire extraordinaire. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'est pas un pur intellectuel. Il a un très fort impact émotionnel, et, en plus, c'est l'homme le plus drôle que j'aie jamais rencontré. Un jour, il nous avait raconté une histoire où il nous décrivait sa séance chez le coiffeur. Je ne me rappelle pas les détails, mais je me souviens que l'assemblée était morte de rire. C'est aussi un grand séducteur. Pour le peu de temps que j'ai l'ai côtoyé, entre 58 et 62, je l'ai vu successivement avec trois femmes plus belles les unes que les autres. Puis il a épousé Djamila Bouhired, mais je ne connais rien de cette histoire.

Il y a aussi une chose qui m'a étonnée, et qui m'a aidé à être avocate, à la fin de ma carrière, c'est l'importance qu'il donnait lui-même à la fin de sa vie au fait d'être avocat et à la profession. Je

pensais qu'il ne considérait cette profession que comme un travail bourgeois. Mais pas du tout : il donnait en fait une grande importance au rôle de l'avocat. Il a d'ailleurs écrit plusieurs livres, dont la relation de plusieurs de ses affaires, qui montre un homme bon et lucide, et pas du tout le révolutionnaire forcené qu'il paraissait être au début de sa vie et qu'il est peut-être resté. Mais, au fond, je n'en sais rien. Je ne sais pas qui est le véritable Jacques Vergès, il est trop compliqué. Il a écrit un livre où il se définit lui-même comme s'il se voyait à la fois dans son regard et dans le regard de ses ennemis. Il a résumé les deux regards dans le titre du livre : « Le salaud lumineux ». Mais il n'est pas aussi exceptionnel comme écrivain que comme orateur.

Jacques Vergès que je connais depuis plus de 50 ans, et dont je pensais qu'il n'avait pas jeté les yeux sur moi, a exprimé auprès d'amis qui me l'ont rapporté des sentiments très élogieux à mon égard. Il a dit à des amis : « *J'ai beaucoup d'estime pour madame Hatem, car elle est courageuse et modeste, ce qui est très rare* ».

Mourrad Oussedik, c'est moins compliqué, ou plus exactement c'est plus compréhensible. On peut définir facilement les différentes composantes du personnage. C'est un maghrébin parisien.

Mourad Oussedik était un kabyle. Son père était je crois avocat à Oran ou Constantine. Il était marié avec une femme française ravissante. Il disait de lui-même : « *Je ne me sens ni français, ni algérien, je suis un citoyen du 6^{ème} arrondissement* ». Mais c'était quand même un militant de la cause algérienne. C'était de sa part une adhésion cérébrale à cette cause, car il n'a jamais fait d'actes d'appartenance à une mouvance séparatiste. D'ailleurs, après la conclusion des accords d'Evian, il est resté en France.

Il plaquait admirablement bien et il avait beaucoup d'humour. Un jour, il a fait quelque chose qui m'a mis très en colère sur le moment. J'étais allé le voir avec toi dans son cabinet. Tu avais à l'époque trois ans. C'était vers le 22 ou 23 décembre. Quelqu'un frappe à la porte. Il te dit : « *Fabrice, vas ouvrir la porte* ». Tu vas ouvrir la porte, mais un peu lentement. Il n'y avait plus personne quand tu as ouvert et Oussedik t'a dit : « *Eh bien tu vois, Fabrice, c'était le père Noël, et comme tu n'es pas allé assez vite, il est parti* ». Et toi, tu étais au bord des larmes. Tu te retenais de pleurer car tu étais un homme, mais tout juste. Et moi, j'aurais giflé Oussedik. Alors, il n'approche de nous, te fait une petite caresse sur la tête car tu étais pitoyable, et me dit comme pour se justifier : « *Je lui ai rendu un grand service. Un enfant de trois ans qui sait déjà que le père Noël est un salaud, il est blindé pour la vie* ».

Une autre chose qui m'a beaucoup attachée à Oussedik est la réaction qu'il a eue en écoutant plaider le grand Jacques Cotta, qui après ses déboires à Nice était venu s'inscrire à Paris. Il ne savait ni qui il était ni s'il était mon cousin. Il me dit : « *J'ai entendu un type extraordinaire. J'étais tellement ébloui que je ne pouvais pas le quitter. Je marchais derrière lui comme derrière une comète* ».

C'était un bon avocat, un bon juriste, mais dans mon esprit c'est le type même du paresseux agité. Il était toujours en mouvement, en train de donner des ordres de s'agiter, de faire des choses. Finalement, au bout de la journée, il n'avait rien fait. Mais il a été l'un des principaux avocats du FNL. A la fin, il n'allait plus en Algérie : il était trop exposé, il se serait fait descendre par l'OAS.

A l'époque, il y avait une émanation de l'OAS qui s'appelait la main rouge, qui avait envoyé à plusieurs avocats du FNL des lettres, non de menaces, mais d'avertissement de mort, en leur donnant un numéro sur une liste de 7 ou 8. Oussedik était le numéro un. Le ministère de l'intérieur avait affecté à chacun des avocats sur la liste deux inspecteurs de police armés. Mais plusieurs avocats qui avaient demandé qu'on leur enlève, car cela les emm... d'avoir tout le temps quelqu'un sur le dos.

La troisième personne un peu extraordinaire dont je voudrais te parler était De Felice. Il appartenait à une grande famille française protestante. Comme il était impliqué dans la vie politique et juridique, il ne pouvait être un saint, mais c'était un sage. On était tous jeunes à l'époque. Oussedik et moi avions à peine plus de 30 ans. Et cet engagement politique violent se manifestait souvent par des débats très vifs entre nous. Chaque fois qu'il y avait une discussion qui s'élevait, il prenait un air de chattemite et disant à peu près ceci : « *Vous être tous des enfants passionnés, il faut voir les choses avec plus de tranquillité* ». Il disait tout cela de manière très calme, pour rendre ensuite les positions les plus extrémistes et les plus violentes, qu'il exprimait avec beaucoup de douceur. Après avoir beaucoup aimé de Felice, je me suis aperçue que c'était une personne involontairement dangereuse, car sous couvert de sagesse, de mesure, de compréhension humaine, il avait des positions d'une violence politique épouvantable. Il pensait par exemple qu'il fallait détruire l'Etat d'Israël pour qu'il y ait la paix au Moyen-Orient. Mais c'était un homme très valable, car il s'occupait des détenus libérés, de l'alphabétisation dans les prisons... Il était marié et avait beaucoup d'enfants.

Je me souviens d'une petite avocate qui s'appelait N.M. qui avait eu le courage de défendre les algériens. Mais son courage politique et personnel ne s'est pas arrêté aux accords d'Evian. Elle a aussi défendu un jeune allemand qui se trouvait embarqué je ne sais pas bien comment dans l'armée française et dans l'OAS et qui s'était retrouvé en prison. Car lorsque l'on a vidé les prisons des algériens indépendantistes, on les a remplies avec les intégristes OAS de l'Algérie française. Elle a donc défendu ce jeune allemand membre de l'OAS et a si bien adhéré à ses thèses qu'elle l'a épousé, puis n'a eu de cesse de le traîner avec elle au Palais, comme une espèce trophée de guerre. Il faut dire qu'il était très beau.

Il y avait aussi un charmant garçon, modéré, élégant, gai, profondément algérien et aussi profondément imprégné de culture française, qui s'appelait Ould Aoudia. Il était jeune, beau et heureux. Puis il est arrivé un grand malheur : il a été assassiné. Je n'ai jamais compris pourquoi, mais cela m'a fait beaucoup de chagrin.

Dans les avocats qui plaidaient pour le FNL, il y avait étrangement des avocats de droite ou même d'extrême-droite, qui prenaient parti pour les algériens indépendantistes par anti-gaullisme. Dans cette mouvance, il y avait Claude M. qui s'appelait en réalité Gaston M.. Son apparence ne correspondait pas à la réalité du personnage. C'était le fils d'un gros paysan très riche de Bourgogne. Il avait d'ailleurs eu beaucoup de mal à se débarrasser de son accent bourguignon. C'était un homme farouche sous une apparence gentille et débonnaire. Et c'était un homme extrêmement cultivé sous une apparence terrienne. En plus de ses diplômes de droit, Il était aussi docteur ès lettres. Il avait une précision dans le travail et dans la pensée que je n'ai jamais plus rencontrée auprès de personne après lui. J'ai travaillé 20 ans avec lui et jamais il ne m'a donné une fausse indication dans une affaire. Il avait beaucoup d'entregent car il était arrivé à avoir une amitié égale avec la plupart des hauts

fonctionnaires de la police en exercice et avec la plupart des grands bandits corses qui régnaient sur Pigalle à la même époque, d'où un cabinet pléthorique. Cela supposait beaucoup de doigté, de perspicacité, de prudence et un certain courage. Il plaidait beaucoup pour les indépendantistes algériens. Je n'ai jamais compris pourquoi, car il était d'extrême droite, ou, plus exactement, très à droite.

Il y avait à l'époque toute une série d'autres avocats qui défendaient les algériens. Par exemple les avocats commis d'office pour ceux qui n'avaient pas d'argent. Pour le reste des avocats pénalistes, c'était une manne formidable, avec souvent des affaires d'assises très spectaculaire. D'ailleurs, le fait pour un avocat d'avoir la réputation d'être sympathisant de la cause indépendantiste n'était pas toujours un atout pour récolter cette clientèle, car il y avait des détenus qui ne voulaient pas admettre qu'ils étaient liés au FNL.

Procédures et juges

Ces affaires m'ont appris énormément en matière de maniement de l'audience. Sur le plan de la technique défensive, je faisais toujours attention à plaider ces affaires comme si c'étaient des affaires de droit commun : je plaçais les preuves du dossier, la personnalité du détenu, une sorte de fanatisme excusable par sa jeunesse, mais je ne faisais jamais référence à la justesse de sa cause, car ce n'était pas mon rôle et c'était improductif. Je pense que j'ai ainsi quelquefois évité la condamnation à mort.

Je me rappelle d'un juge d'instruction qui s'appelait monsieur Langlois. Il avait l'air de sortir d'un roman de Courteline ou d'Anatole France. C'était un homme simple, même un peu fruste, profondément français par le cœur, la culture, l'origine, le physique, l'attachement aux idées. On ne pouvait pas imaginer quelqu'un de plus français que monsieur Langlois, dans le bon sens du terme. Ses qualités s'étaient révélées à moi à l'occasion d'une histoire épouvantable. Un détenu avait été condamné pour avoir cotisé au FNL. Il méritait une peine très légère, et il avait même été mis en liberté provisoire avant sa condamnation. Mais quelques jours après sa libération, il a abattu un agent de police. Naturellement, cela a fait changer l'attitude de beaucoup de juges d'instruction, devenus plus durs et intraitables pour signer des ordonnances de mise en liberté provisoire. Et 48 heures après cette affaire, j'avais un petit jeune homme inculpé pour avoir cotisé au FNL. J'avais demandé sa liberté provisoire. Il n'y avait rien dans son dossier, et le procureur s'est opposé à la mise en liberté. Monsieur Langlois m'a dit : « *Je mets votre client en liberté provisoire. Il n'y a rien dans son dossier* ».

A l'époque, les juges d'instruction avaient dans le palais de justice des cabinets construits avec des parpaings le long des couloirs. Cela s'appelait des « cheronettes » car cela avait été inventé par le ministre Cheron. C'était ignoble. Une fois j'étais en train d'attendre devant l'entrée d'un juge, j'examinais un dossier. Arrive un avocat avec une demande de liberté provisoire. J'entends tout ce que dit le juge à l'avocat : « *Maître, je pense que je vais vous accorder la liberté* ». L'avocat part, tout content. Alors, le greffier dit : « *Vous n'allez pas mettre ce salaud en liberté, vous n'y pensez pas, monsieur le juge* ». Deux ou trois jours après, je rencontre l'avocat : « *Alors, il vous a mis votre client dehors ?* » « *Non, je ne comprends pas pourquoi* ». Et depuis, chaque fois que je faisais une demande de mise en liberté, je parlais d'abord avec le greffier qui, en principe, n'a rien à y voir.

Climat politique

L'atmosphère de Paris était marquée par la succession des attentats, principalement contre les policiers ou bien des cibles économiques ou militaires importantes comme les réservoirs de pétrole à côté de Marseille. Après chaque attentat, la France se trouvait dans une situation de choc et d'agitation.

Le sentiment de population française vis-à-vis des immigrés algériens et la composition de l'immigration algérienne était différente de maintenant : les algériens étaient jeunes, célibataires, car il n'y avait pas de regroupement familial et les français étaient à la fois moins et plus racistes qu'aujourd'hui. Il y avait un sentiment de supériorité plus vif, mais un moindre sentiment d'exaspération, car l'immigration était moins nombreuse. Une grande partie des immigrés algériens habitait dans les baraquements de la Sonacotra. Ils étaient donc moins au contact de la population française.

Au moment où il était question que de Gaulle arrive au pouvoir, il avait dit qu'il ne voulait pas le faire sans être investi de manière légale. Toute la gauche française s'était mobilisée, vers le 27 mai 1958, et nous avons fait un défilé monstrueux où il y avait bien deux millions de personnes, parties de la Bastille jusqu'à la place de la République. Nous défilions non par partis, mais par professions. Nous portions de grandes banderoles où étaient écrits : « Les coiffeurs républicains », « les docteurs républicains », etc. Quand arrivait la banderole des avocats républicains, le public criait : « *bravo les avocats, alors on n'ira pas en prison !* » Mais tout cela n'était rien à côté de la merveille des merveilles. Gérard Philipe avait perdu le groupe des acteurs républicains, et, ne sachant où se mettre, il a défilé avec les avocats républicains. J'ai donc passé l'après-midi à côté de lui, en hurlant à l'endroit du général de Gaulle : « *le fascisme ne passera pas !!* » Notre défilé était conduit par toute la gauche, de Mendès-France à Guy Mollet, jusqu'à Thorez et Duclos. Alors, on se sentait fort, protégés. Mais le lendemain 28 mai, Guy Mollet est allé chercher le général de Gaulle à Colombey pour le conduire à Paris en vue de son investiture par la chambre des députés ; et je n'ai plus jamais défilé pour une raison politique.

Mon dernier contact avec les événements de la guerre a été l'indignation que j'ai ressentie à la manière dont les français de métropole ont accueilli le retour des français d'Algérie. Ils ont été traités comme si ils avaient tous été des cons exploités et riches alors que c'étaient des milliers de petites gens dépouillés et désespérés. Là aussi, j'ai pu faire une analogie avec quelque chose qui m'avait également bouleversée, quand j'étais très jeune, en étant témoin de la manière dont les juifs français accueillait (très mal) les juifs allemands et polonais entre 1933 et 1939.

Un bilan personnel

C'est en ce moment (2012) la commémoration des 50 ans des accords d'Evian et il y a beaucoup d'émissions sur la guerre d'Algérie. Mais j'ai traversé cette période sans prendre conscience de son importance historique extrême. Je ne me rappelle que des détails de ma vie professionnels et des clients que je défendais qu'aux grands événements. Je n'ai pas participé de façon politique à ce problème. Je voyais mes clients plutôt comme risquant d'aller en camp de concentration que comme

militants d'une cause politique. Je ne suis jamais allée à Alger, contrairement à d'autres confrères, ce qui m'a empêché de prendre conscience concrètement de l'ampleur historique de l'enjeu.

Peut-être que personne ne le croira, mais si j'ai adhéré à une défense de tous ces algériens indépendantistes, même si c'est parce que je pensais qu'il y avait une similitude profonde entre les Algériens arabes et les Juifs, une gémellité sémitique qui remontait à Abraham. J'ai aussi été sensible au fait que leurs chants subversifs ressemblaient beaucoup aux chants qu'on chantait dans les synagogues. J'avais posé cette question aux dirigeants algériens de 1950 à 1960 : « *Reconnaissez-vous l'Etat d'Israël ?* ». Et Ben Bella ne m'avait pas répondu que non.

Au fond, quand je me replonge dans cette période, j'estime que je me suis engagée de manière émotionnelle, ce qui est toujours une erreur politique. J'ai pris des risques par sentimentalité, par une radicalité à cause des camps de concentration, l'idée d'une similitude entre les Juifs et les Arabes, et par l'idée qui paraît aujourd'hui étrange que c'était une manière de faire un pont entre Israël et les arabes. Par contre, j'ai fait de grand progrès professionnels et psychologiques en étudiant d'une part les ressorts d'une audience pénale criminelle et ensuite les ressorts de l'expansion d'une propagande politique, surtout auprès d'une population jeune.

Vie d'avocat entre 1962 et 1975 : collaborations et clients marquants

Entre 1965 et 1975, j'ai eu une vie d'avocat qui n'a pas eu de relief exceptionnel. A cette époque, j'ai vu beaucoup de choses humaines. Mais je n'ai eu ni le gratin social supérieur, ni le gratin pénal, c'est-à-dire le grand banditisme, ni des causes pécuniairement intéressantes. Cela a été une période sans grand relief. Ce n'était ni l'atmosphère de drame politique ou j'avais baigné pendant 4 ans avec la défense des indépendantistes algériens, ni l'expérience que je devais avoir plus tard avec une classe de délinquants importants dont j'ai hérité par un coup du sort.

Comme l'exploitation de ma clientèle personnelle ne me permettait pas de vivre, j'ai travaillé avec un confrère pénaliste qui s'appelait W., et qui est mort ensuite. J'ai d'ailleurs repris une partie de sa clientèle j'ai retrouvé le confrère avec lequel j'avais partagé tant d'audiences pénales de 1958 à 1962, Claude M.. J'ai travaillé avec lui à partir de 1964 jusqu'à 1971. Il avait une clientèle magnifique de gros truands et de proxénètes, mais, tant que je n'étais que sa collaboratrice, je n'étais pas directement leur avocat. J'étais juste en charge de préparer les dossiers. Ce n'est qu'après la mort de M. en 1971, que j'ai eu ces gens-là pour clients, car ils voulaient avoir Renée Hatem pour avocate. J'ai alors eu enfin l'opportunité de développer un cabinet personnel.

A la fin des années 1968, j'ai ensuite collaboré avec un avocat qui s'appelait Robert Tétaud. C'était un français intellectuel bourgeois qui faisait penser à la bourgeoisie éclairée du XVIIIème siècle. C'était le fils d'un magistrat de la cour de cassation, qui était le seul magistrat français qui sous le gouvernement de Pétain avait refusé de prêter serment.

J'ai eu l'occasion malgré tout d'avoir des clients qui sont restés des amis ou qui avaient des personnalités particulières. Je me souviens en particulier d'un pauvre garçon qui s'appelait Patrick L. Son histoire est tellement épouvantable qu'à côté, *Les deux orphelines* sont un vaudeville gai. Il était né enfant naturel en Bretagne de la faute de sa mère qui avait péché avec le curé. Comme elle était

très pieuse, elle s'est immédiatement séparée de cet enfant qui a été élevé dans un orphelinat. Il avait vu sa mère pour la première fois à 11 ans et avait rêvé d'elle pendant toute son enfance. Après 16 ans, il a dû quitter l'orphelinat, et il est parti chez sa mère. Quand il est arrivé, elle a été horrifiée. Il a couché chez sa mère, qui lui a donné à diner, puis l'a mis le lendemain matin dans un train pour Paris avec un peu d'argent. Dans le train, il a rencontré un monsieur très gentil qui l'a initié à certaines choses.

Naturellement, il était plus que déséquilibré. Il avait fait tous les petits boulots possibles et il était dépressif. Quand il avait des crises de dépression, vers 18-20 ans, il buvait un peu et mettait le feu dans des poubelles. Les journalistes qui ne doutent de rien avaient grossi ces incendies pour lesquels il n'était jamais passé que devant le tribunal de simple police et ils l'avaient appelé « l'incendiaire de la République et de la Nation ». Mais le fait de mettre le feu dans des endroits habités est considéré dans le code pénal comme un crime. Tant qu'il mettait le feu dans les poubelles, on le poursuivait pour destruction de mobilier appartenant à autrui et non pour incendie. Mais, une fois, le feu s'est propagé dans un immeuble habité, qu'il a fallu évacuer. Le parquet a été obligé d'ouvrir une information criminelle pour incendie volontaire. Il a été mis en prison et est passé aux assises. J'étais en charge de sa défense. Il s'accrochait à moi comme une arapède à un rocher. Il n'avait que moi au monde, et aussi, paradoxalement, le juge d'instruction, monsieur Galmiche, qui éprouvait pour lui une certaine compassion. Celui-ci n'a pas pu le mettre en liberté provisoire, mais il a hâté l'instruction pour qu'il ne fasse pas trop de prison préventive.

Cela se passait avant 1968. Le fait d'être homosexuel à l'époque valait 3 ou 4 ans de plus. Car l'homosexualité était reprouvée. Heureusement, j'avais trouvé parmi mes clientes une prostituée intelligente et de caractère qui a accepté de venir dire à la cour d'assise qu'il était un de ses clients. C'était en quelque sorte son témoin de moralité.

A l'énoncé de son curriculum vitae, il avait été fait allusion au fait qu'il était homosexuel. Et il y avait des cousins à lui dans la salle qui venaient témoigner. Quand ils ont appris qu'il était homosexuel, ils ont dit : « *Il ne mettra jamais plus les pieds chez nous* ». Quant à sa mère, elle n'est pas venue. Cela a apitoyé les jurés. Il a été condamné à 5 ans de prison avec sursis. Comme il en avait fait quatre, il est sorti immédiatement.

Quelques temps après son élargissement, j'ai reçu une lettre ainsi conçues : « *Mon cher maître, en écoutant votre plaidoirie, j'ai compris que j'étais encore plus malheureux que je ne pensais. J'ai donc décidé de me suicider. Je me suis jeté dans la Seine. Mais on m'a repêché et j'ai attrapé une pneumonie. Je suis à l'Hôtel-Dieu. venez me voir. PS : Ne vous en faites pas pour vos honoraires.* »

Je suis allée le voir, on a beaucoup parlé. Mais ensuite, je l'ai perdu de vue. Deux ans après, j'ai reçu une lettre de la prison de Pontoise. Il avait recommencé à mettre le feu. Il était de nouveau en prison et il m'a demandé de me défendre. Mais je n'ai pas voulu. J'en avais assez de ce type. Il était accroché à moi de manière trop malade.

A cote de ce client miséreux, j'ai eu la chance d'avoir un client fabuleux et fastueux. C'était monsieur H. L. Monsieur L. était issu de la grande bourgeoisie juive allemande. Il avait émigré enfant en 1933

avec ses parents qui étaient allés s'installer au Maroc. Il avait une bonne dizaine d'année de plus que moi.

Monsieur L. ressemblait beaucoup à l'acteur allemand Kurt Jurgens. Il avait des mains en or et beaucoup d'imagination. Pendant très longtemps, il avait eu beaucoup succès : tout ce qu'il touchait réussissait et florissait. Il avait épousé une femme plus jeune que lui qui avait le même âge que moi. Ils avaient trois enfants : deux filles ravissantes comme leur mère et un fils qui était un petit jeune homme à l'époque.

Monsieur L. était le conseiller du roi d'un grand pays du Maghreb, mais son conseiller privé, pour les affaires de l'homme, pas du royaume. Ils avaient investi ensemble de l'argent dans des affaires de machine à sou, et ils ne s'étaient pas entendus. Monsieur L. avait introduit contre l'avis de sa femme une procédure contre le roi devant les tribunaux du pays. Le procès a eu lieu, et il l'a gagné. Le roi a payé rubis sur l'ongle. Monsieur L. a touché une fortune. Puis trois jours après, les autorités du royaume ont publié un arrêté d'expulsion à son encontre et il est venu en France.

Quand je l'ai rencontré, sa femme était installée d'une manière somptueuse rue de la Pompe. Lui, beaucoup moins somptueusement, rue de la Santé, en prison. Il avait fait beaucoup d'affaires qui avaient mal tourné. Il avait eu avant moi des avocats éminents qui n'avaient pas réussi à le faire mettre en liberté provisoire et je ne sais lequel de mes clients de la Santé lui avait parlé de moi. C'est comme cela qu'on fait une clientèle. Sa femme était venue me demander d'assurer sa défense et j'avais accepté. C'était la générosité même. Il était généreux matériellement, large d'esprit. Il faisait des affaires discutables, c'était un aventurier, mais pas un homme malhonnête. J'ai réussi à le faire mettre en liberté provisoire car c'était un grand cardiaque.

Il est resté en France assez tard, jusqu'aux années 1970. Ensuite, il est allé s'installer avec sa femme et ses filles à Lima, au Pérou. Mais son fils est resté en France. C'est ainsi qu'après leur départ, j'ai rencontré Madame L. quand elle venait le voir à Paris. Elle avait de l'argent car monsieur L. avait monté des affaires au Pérou. Elle me disait : « *Quand je suis avec mon fils, j'ai l'impression d'avoir un gigolo* ».

A l'occasion d'un de ses passages, madame L. m'avait raconté un épisode qui m'avait beaucoup amusé. Entre autres affaires entreprises par son mari, elle m'avait expliqué pourquoi j'avais reçu de son époux des cartes de l'Urundi Burundi, qui était à l'époque encore un royaume. Madame L. m'a dit : « *Mon mari a monté une affaire très importante pour célébrer le jubilé du roi du Urunbi Burundi* ». il s'agissait d'émettre des pièces d'or à l'effigie du roi que les gens étaient plus ou moins obligés d'acheter. Mais le montage financier de cette opération était très difficile. On avait contacté des grands financiers, et finalement, c'est une milliardaire américaine qui avait accepté de financer.

Alors, j'ai demandé : « *Mais pourquoi ce n'est pas le roi qui finance l'opération ?* ». Et elle me répond : « *Mais le roi est complètement fauché. Il fait cela pour toucher sa commission* ».

Monsieur L. était très inventif. Il avait en particulier mis au point un procédé qui consiste à laver les voitures avec de grands rouleaux automatiques. Cela lui avait permis de gagner beaucoup d'argent.

Finalement, il est mort d'une manière aussi étrange qu'il a vécu. C'était un grand malade du sang, ce qui lui donnait des troubles cardiaques. Un jour, il était allé chez son médecin en France avec son épouse pour faire des examens. Le médecin lui donne les résultats des examens cliniques et biologiques et lui dit : « *Les résultats sont bons, il n'y a rien à dire* ». Monsieur L. parle un moment avec le médecin, puis s'affaisse. Il est mort chez son médecin au moment où celui-ci lui disait qu'il allait très bien.

J'ai aussi eu la clientèle d'un autre personnage aussi extraordinaire que monsieur L., mais en un peu moins séduisant. Il s'appelait P. M. C'était un conseiller juridique et financier qui travaillait comme agent d'affaires lorsque cela était encore permis. Il avait fait une fortune considérable car avant la guerre, c'est lui qui avait inventé de partager les billets de loterie nationale en dixièmes. Son système consistait grosso modo à acheter des lots énormes de billets de loterie et de les partager en petites fractions. Cela permettait à des gens pauvres d'acheter des billets de loterie. Il a gagné une fortune avec cela.

Il était fastueux et avait une femme qui avant la guerre de 1939 passait les concours d'élégance et les gagnait toujours. Il était très aimé, mais elle beaucoup moins, ce qui fait qu'elle n'a pas trouvé beaucoup d'appuis quand il est tombé dans les difficultés. Il avait une grande force de caractère. Je ne souviens de son allure impeccable en prison : chemises toujours repassées, manucure, etc. C'était l'expression extérieure de son maintien intérieur. Il est sorti assez rapidement après que je sois intervenue dans son affaire, non que j'aie eu plus de talent que ses avocats précédents, qui étaient des ténors du barreau, mais parce que le juge d'instruction avait réuni ses preuves et qu'il n'était plus nécessaire de le maintenir en prison.

Ce n'était pas un bandit, ni même un homme profondément malhonnête. Il montait des sociétés, mélangeait l'argent des différents comptes, fraudaient le fisc sur grande échelle. Il n'avait pas la générosité fastueuse, ni le panache de monsieur L., mais il avait une grande culture, beaucoup de finesse d'esprit. Il ressemblait physiquement beaucoup à Pompidou.

Quand il est sorti, il m'a envoyé une énorme corbeille de fleurs avec un très gros chèque dedans. Mais, comme d'ailleurs monsieur L., il ne m'a pas envoyé beaucoup de clients. Monsieur L. parce qu'il n'est pas resté longtemps à Paris, et monsieur M. par un réflexe que j'ai compris maintenant : il pensait abîmer son image de financier riche en se targuant d'avoir choisi pour le défendre un petit avocat de troisième ordre. Il m'avait choisie parce qu'il y avait en prison un jeune garçon qui souffrait beaucoup d'être incarcéré, qui était à peu près abandonné par sa famille et que j'ai beaucoup soutenu par ma présence. Et cela avait beaucoup impressionné un ignoble vieillard, comme dirait Victor Hugo, qui lui était malhonnête comme pas permis et avait même été condamné à 20 ans d'indignité nationale, mais qui était plein de bagout, d'une finasserie impressionnante pour des esprits simples, et faisait office d'écrivain public à la prison. Et il m'avait envoyé énormément de clients, dont monsieur M. Il s'appelait Bidon. Quand il venait au cabinet, beaucoup plus tard, Theys, le mari de Nicole Milhaud, disait : « *Le vieux Bidon est arrivé* ». C'était vers 1970, au début de ma collaboration avec Nicole.

Cabinet M., truands et proxénètes

J'ai travaillé avec Claude M. de 1964 à 1972. J'ai noué avec lui des rapports très agréables car nous avions l'une pour l'autre une estime réciproque. J'admirais son esprit clair et sa conscience professionnelle exemplaire. Nous nous étions rencontrés à l'occasion de la défense des garçons de l'indépendance algérienne et nous avions lié là la camaraderie que l'on peut lier quand on a traversé des moments dramatiques ensemble, des audiences d'assise où on plaidait pour les mêmes détenus, ce qui rapproche beaucoup.

En 1964, Claude M. m'a demandé si je voulais le remplacer pendant les vacances, et comme j'avais toujours besoin d'argent, j'ai dit « oui ». Quand il est revenu il a été étonné de ce que j'avais été capable de lui faire rentrer beaucoup d'honoraires, alors que j'étais incapable d'en faire rentrer pour moi. Il m'a demandé si je voulais continuer à travailler avec lui. De tous les gens avec qui j'ai collaboré, c'est celui qui m'a laissé le meilleur souvenir.

M. avait un gros cabinet pénal, et comme tous les pénalistes qui se respectent, il entretenait des rapports amicaux à la fois avec les gros truands et avec les policiers. J'ai donc fréquenté entre 1962 et le début des années 1970 toute la fine fleur de Pigalle et de Barbès dans le cabinet M.. C'étaient des clients pittoresques, des audiences difficiles mais enrichissantes. J'avais l'impression de vivre tous les jours une nouvelle de Maupassant. Il n'y avait pas beaucoup de crimes, c'étaient plutôt des affaires de mœurs. Pendant cette période où j'ai beaucoup fréquenté les gens dits « du milieu », j'ai beaucoup plus appris sur le plan de la psychologie humaine que pendant toutes les périodes antérieures, y compris celle de la Guerre d'Algérie. Peut-être parce que les militants indépendantistes passionnés ne se confiaient pas autant à moi que les clients du milieu.

Un jour, j'ai été plaider au tribunal de Pontoise pour un garçon au casier judiciaire extrêmement lourd, qui avait été mis en liberté provisoire par miracle et qui risquait une peine sérieuse de plusieurs années de prison. C'était un vrai truand, très affilié au milieu. Comme il fallait passer toute la journée à Pontoise, je t'avais emmené avec moi. Tu devais avoir à peu près 9 ans, et on s'est promenés dans un très joli jardin de la ville. Pendant que je plaçais, je t'ai confié à la concierge pour une heure ou deux. Toutes les concierges des palais de la périphérie parisienne te connaissaient très bien.

Nous étions partis le matin de bonne heure dans la voiture Mercedes du client et l'audience qui comportait de nombreux inculpés devait durer jusqu'au soir. A midi, le client nous a emmenés dans le meilleur restaurant de Pontoise qui était remarquable. Il nous avait réservé la meilleure table, avec seulement deux places, une pour toi et une pour moi, et il est allé manger tout seul à une table différente, car il était très délicat et poli. Il n'est pas venu s'installer à côté de nous.

J'ai eu souvent l'occasion de constater la délicatesse d'éducation de certains grands bandits. Une autre fois, j'étais passé par hasard devant la vitrine d'un antiquaire ou j'admirais la petite table bouilloire ronde qui est dans ma chambre. J'étais à ce moment-là accompagnée d'un client du cabinet M.. Le client est allé acheter la table et il me l'a fait livrer avec un mot « de la part de maître M. » en remerciement. M., bien sûr, était au courant.

La naïveté des clients et leur maladresse faisait quelquefois leur malheur et d'autres fois contraire les servait. J'ai eu l'occasion de plaider aux assises pour une famille, deux frères et une soeur qui avaient un garage au bord de faillite, écrasé par un redressement fiscal. Ne sachant plus comment s'en tirer, ils avaient fait une quinzaine de braquages dans les banques des environs de Paris, notamment avec des pistolets automatiques factices, ce qui peut être considéré comme un port d'arme par un procureur à cheval sur les qualifications. Ils passaient donc aux assises tous les trois. Ils expliquaient à la cour qu'ils avaient fait cela pour payer leurs impôts. Alors le procureur leur dit : « *Mais enfin, on peut comprendre à la rigueur un ou deux braquages, mais pourquoi 15 ?* » Et l'aîné, chef de la bande, répond : « *Mais, monsieur le procureur, on était bien obligés : il n'y a plus d'argent dans les banques* ». Tout le monde était sidéré. Il s'est quand même pris 10 ans, notamment parce que son pistolet à lui était bien réel et pas du tout factice.

J'avais pour clients quatre frères, tous proxénètes pendant un temps et qui avaient arrêté cette activité parce que l'aîné avait réfléchi et était venu me dire : « *Maître, j'ai compris. Maintenant, je ne crois plus qu'à ça (il désigne sa tête) et à ça (il montre ses muscles).* » Et effectivement, il a ouvert un café-restaurant, et, comme il était intelligent et entreprenant, il a bien réussi. C'était je crois un kabyle. Il emploie le plus jeune de ses frères, qui avait lui-même un peu touché du proxénétisme. Celui-ci est tout de même traduit en correctionnelle pour répondre de ces faits quelques années plus tard. Pour se défendre Il explique qu'il travaille chez son frère. La présidente lui dit : « *Oui, mais vous n'avez pas de feuille de paie.* » « *Oui, madame, mais je travaille.* » « *Oui, mais sans fiche de paie.* ». Et ce benêt se retourne alors vers moi pour m'interroger d'un ton suppliant en ces termes : « *Maître Hatem, je travaille ou je travaille pas ?* ». Je n'ai pas eu à répondre, car la présidente était une femme intelligente. Elle me fait un signe de compréhension et lui dit : « *C'est bien, asseyez-vous.* ». Et elle lui a mis le minimum.

L'aîné était un type remarquable. Le second était moins intéressant, le troisième était un joli cœur, proxénète par la force des choses parce que les filles s'amourachaient de lui. Le quatrième était con et gentil. Quand j'ai pris ma retraite, ils m'ont envoyé un bouquet de fleurs adorable avec ce mot : « *Merci, maître Hatem, de s'être bien occupée de nous.* ».

Plusieurs dizaines d'années après, j'ai plaidé une demande en réhabilitation de l'un des frères. Je voulais expliquer à la cour qu'on n'est pas le même à vingt ans et à quarante-cinq. Comme je lisais toujours des poèmes avant de plaider des affaires difficiles, car cela permet de trouver des citations donnant du relief aux plaidoiries, j'ai trouvé un vers qui s'appliquait bien à ce que je voulais dire : « *J'ai fidèlement aimé ta beauté sous des cheveux châtain et sous des cheveux gris.* ». J'avais arrangé cela et au moment de jeter cette belle image dans le cœur de ma plaidoirie, je m'aperçois que le procureur était teint et que le président portait une moumoute. J'ai immédiatement arrêté ma citation au bord de mes lèvres.

J'étais très fière de mon sang-froid et d'avoir évité une gaffe. Je raconte donc l'histoire à mon ami Pierre Braun qui était l'un des plus adorables avocats que j'ai connus, et que j'aimais beaucoup. J'ai eu moins de bonheur avec lui qu'au moment de l'audience car je me suis aperçue trop tard qu'il était chauve comme un œuf. Pierre était l'avocat des syndicats. C'était un juif typique d'Afrique du nord avec de très beaux yeux bleus azur, qui étaient célèbres dans tout le palais.

M. avait également une clientèle internationale, composé non de grosses entreprises, mais de gens issus de pays très différents. Je me souviens en particulier d'un couple. Lui était né en Angleterre, elle à Singapour. Ils avaient presque toujours vécu en Allemagne, s'étaient mariés en Italie. Il est mort au cours d'un voyage en France. Je me suis littéralement cassé la tête à essayer de trouver quelle était la législation applicable à la succession. Et alors, je me suis aperçue que les lois applicables d'une part à la succession et d'autre part au partage de la communauté, n'étaient pas celles des mêmes pays.

Avocats et juges

Les personnages de cette époque, à part mes clients, étaient soit des avocats éminents ou pittoresques, soit des magistrats. Il y avait encore à l'époque des grands ténors du barreau. Cela a un peu disparu maintenant avec l'évolution de l'éloquence, qui n'est plus lyrique mais dialectique, donc moins spectaculaire. Il y avait Moro-Giaferri, un petit bonhomme gros et rondouillard, à l'allure puissante et légèrement populaire. Il avait défendu Landru. Mais à l'époque il n'était plus au sommet de son talent. Il était très attentif à ce que les jeunes confrères aient toujours à cœur de se faire respecter par les clients et les magistrats. Un jour que je passais en référé, je m'étais levée de mon banc et je plaçais à cet endroit. Moro-Giaferri m'a prise par la main, m'a amenée jusqu'à la barre devant le tribunal et m'a dit : « *Vous devez plaider derrière la barre qui est notre appui et notre protection* ». Son intervention ne m'a pas apporté beaucoup de secours, elle m'a même déstabilisée, mais il avait raison.

Entre autres grands ténors du barreau, il avait un personnage merveilleux qui avait une voix de ténor, un physique de colosse et un cœur de fraise. C'était Henri Torres. Il avait plaidé tous les grands procès d'assises. Et il avait notamment – ce qui le rendait très cher à mes yeux - défendu le procès du Juif qui avait abattu le consul de l'ambassade d'Allemagne en 1933.

J'avais failli rentrer chez Henri Torres à la fin des années 1950. Il avait un cabinet du côté de Saint-Philippe-du-Roule, et c'est à cette occasion que j'ai rencontré Robert Badinter qui était son stagiaire et travaillait avec un autre garçon nommé Jean-Pierre Sloane. Ils étaient plus beaux et plus élégants l'un que l'autre et tous les deux pleins de talent. J'ai noué une certaine amitié avec Badinter qui est un homme très fidèle. Une fois qu'il a été un homme reconnu et célèbre, il continuait à traiter d'égal à égal avec les gens qu'il avait connus jeunes. J'ai trouvé aussi cette attitude chez Edouard Glissant. Cette gentillesse est peut-être la marque des grands esprits.

J'ai aussi connu René Floriot. Mais il n'avait ni le talent ni le panache de Moro-Giafferi ou de Henri Torres. Son talent résidait surtout dans une logique juridique impeccable, une connaissance exceptionnelle du dossier, un sens aigu de l'audience et beaucoup d'esprit de répartie.

J'ai fréquenté aussi à cette époque un des hommes les plus charmants que j'aie rencontré dans la profession. C'était le bâtonnier Jean Lemaire, un des trois défenseurs de Pétain. C'était un homme courtois, affable, sensible. C'était un français très fin du XIX siècle, qui aimait Malarmé et Debussy, et qui habitait toujours dans des lieux magnifiques avec deux ou trois domestiques à sa disposition.

Comme tous les avocats de talent, il mourrait d'envie d'être bâtonnier. Mais le fait qu'il avait été l'avocat de Pétain lui aliénait les avocats de gauche. A l'époque, j'avais pour amie la journaliste

judiciaire Madeleine Jacob. Elle était un peu cyclothymique, capable de vous inviter un jour à la buvette, de discuter et de plaisanter et le lendemain de ne pas vous dire bonjour. Elle faisait la pluie et le beau temps sur les sujets judiciaires dans l'opinion de gauche. Elle m'a dit qu'elle trouvait que Lemaire était un type bien et je lui ai proposé de le rencontrer. J'ai organisé un déjeuner entre eux. Au cours de ce déjeuner, elle a promis à Jean Lemaire de défaire sa mauvaise réputation auprès de la gauche du palais sur laquelle elle avait beaucoup d'influence. Elle a effectivement beaucoup travaillé pour l'aider à avoir ces votes et finalement, il a été élu. Il m'a été très reconnaissant de cette initiative et est resté très ami avec moi. J'ai aussi été très amie avec son fils Philippe qui est mort l'année dernière.

Je n'ai jamais aussi bien mangé que pendant cette période. En effet, à l'époque, une campagne de bâtonnier consistait surtout à organiser des cocktails de 150 ou 200 personnes. J'ai dit à Jean Lemaire : « *Cher confrère, vous ne gagnerez pas des voix comme cela, car L'un de vos atouts est votre gentillesse, votre contact personnel. Pour les mettre en valeur, il faut des réunions de 15-20 personnes maximum pour que chaque convive ait l'impression d'être votre invité.* » Alors, il a commencé à donner des diners de 10 ou 15 personnes dans son hôtel particulier de l'avenue d'Iéna. Mais sa femme en a eu assez et il a donné des diners dans des restaurants. Je l'accompagnais pour l'aider à recevoir. et pendant un an qu'a duré la campagne, j'ai mangé tous les deux jours dans des trois étoiles.

Un soir, nous dinions dans un restaurant en face de l'Assemblée nationale, au coin du boulevard Saint-Germain. Il y avait une vingtaine d'avocats et nous étions servis par des maîtres d'hôtel qui portaient des tenues de valets à la française. Un avocat demande à un maître d'hôtel pour faire de l'esprit : « *Dites-nous, mon garçon, quel est le nom de cette place que nous voyons de l'autre côté du pont ?* » et le garçon, sans se démonter, répond : « *C'est la place Louis XV, monseigneur* ». Cela n'a pas empêché ce crétin de se faire élire membre du conseil de l'ordre.

Tu avais environ 9 ans à quand Maître Lemaire s'était présenté pour la première fois, sans succès. Il était venu te raccompagner à la maison avec moi avec sa petite Simca 5 après un dîner. Finalement, il a été élu bâtonnier en 1969. Moi qui avait des rapports professionnels si efficaces avant son élection, je me suis éloignée de lui au moment où il a été bâtonnier. Avec ma stupidité ordinaire, je n'ai rien récolté du mal que je m'étais donné.

Il y a d'autres anecdotes charmantes. Un jour, j'étais professionnellement déprimée. Mon cabinet personnel traversait une période de sécheresse et je discutais en bonne compagnie avec un bâtonnier charmant qui s'appelait maître Toulouse.

Je lui ai dit : « *Ah, monsieur le bâtonnier, comme notre métier est dur, je voudrais bien sortir de la période où l'on se dit : « mais par quel miracle arrive-t-il chez moi, celui-là ?* ». Et le bâtonnier Toulouse me répond gaiement : « *Faites-vous une raison, ma petite fille, moi j'en suis encore là* ». C'était un homme d'esprit dont la femme et la fille étaient des peintres amateurs de talent. Lors de l'une de leurs expositions, un visiteur qui voulait le flatter lui dit : « *Quels talents !* » Et lui répond : « *Ah, oui, j'ai de la chance ! Quand je pense qu'elles auraient pu faire du chant !* »

Une autre histoire a couru le Palais où elle a allumé une traînée de fou-rire. On la doit à l'un de mes confrères, un grand ami qui s'appelait Robert Akaoui. Il plaidait pour un patron traîné aux prud'hommes par son employé. Celui-ci lui réclamait une augmentation de salaire. Le patron lui avait dit : « *Je vous augmente de 5 %* ». Le salarié, furieux, lui répond : « *J'en ai marre de votre boîte de merde, et votre augmentation, vous pouvez vous la foutre au cul* ». Alors, le patron le licencie pour insulte et non-respect de la hiérarchie professionnelle.

L'employé assigne l'employeur devant les prud'hommes pour rupture sans cause réelle et sérieuse du contrat de travail. Les avocats plaident. Le tribunal prononce un jugement condamnant gravement l'employeur pour rupture abusive du contrat de travail. Akaoui se lève, s'avance respectueusement vers le tribunal et demande poliment au Président : « *Si je comprends bien, monsieur le Président, la jurisprudence du Conseil, l'expression « vous pouvez vous la foutre au cul » n'est pas injurieuse* ». Le Président répond sèchement : « *Oui, maître, vous avez bien compris.* » Akaoui répond alors : « *Eh bien, nous allons faire appel, et votre jugement, vous pouvez vous le foutre au cul* ». Le président, au lieu de remettre simplement l'avocat à sa place, va chercher un membre du conseil et réclame la comparution d'Akaoui devant le Conseil de l'ordre pour comportement injurieux envers un magistrat. Naturellement, l'affaire s'est répandue dans tout le palais comme une traînée de poudre, et cela a été une rigolade monumentale qui dure encore aujourd'hui. Je ne sais pas si Akaoui a gagné en appel, mais il a gagné une popularité formidable parmi ses confrères et a été élu membre du conseil de l'ordre l'année d'après.

Collaboration avec Nicole M.

Nicole M. est la personne que je connais qui réunit le plus grand nombre de qualités, à la fois très bonne avocate qui peut décortiquer un dossier, et aussi artiste sensible à la peinture. Elle est généreuse, elle partage les choses plutôt qu'elle ne les donne. Mon amie Reina était généreuse aussi, mais elle donnait, elle ne partageait pas.

C'est vers 1970 que j'ai l'ai rencontrée Elle était en train de divorcer, ce dont elle souffrait d'ailleurs beaucoup. A cette époque, elle était la collaboratrice d'un avocat assez connu qui s'appelait I.. Il avait promis de plaider son divorce, qu'elle tenait beaucoup à ne pas perdre car elle voulait avoir la garde de ses enfants. Mais, au dernier moment, I. est parti aux sports d'hivers. Elle n'était pas introduite au palais. Elle n'était avocate que depuis quelques mois elle ne connaissait personne au palais où elle devait plus tard faire une belle carrière.

Elle a joué de malchance et après s'être adressée successivement à plusieurs confrères qui se renvoyaient le dossier de l'un à l'autre, et elle a abouti chez moi. J'ai tout de suite compris qu'il fallait tout faire pour éviter qu'elle ne perde la garde de ses enfants. J'ai pris le dossier sous le bras et je suis allée chez elle. Elle vivait déjà au Bateau-Lavoir dont son mari était parti. On devait plaider le lendemain. Elle était catastrophée. On a passé la nuit sur le dossier. Le lendemain matin, j'ai pris un bain très chaud et une douce froide et nous sommes parties ensemble pour le palais, presque aussi tremblantes l'une que l'autre. J'ai plaidé son divorce en son absence. J'ai plaidé longtemps et certainement avec beaucoup de conviction car je me mettais à sa place et je me voyais perdant la garde de mon propre fils.

Parmi les trois magistrats devant lesquels je plaçais, il y avait un certain monsieur Libman qui nous connaissait bien toutes les deux et est devenu par la suite juge des enfants. Il était déjà en fin de carrière. C'était un cœur simple et pur, comme le sont quelquefois les veux juifs. Il a très bien compris la situation. C'est lui qui a rédigé le jugement. Il a laissé à Nicole la garde des deux enfants.

Le lendemain, elle m'a envoyé une grande plante, ou plutôt un grand pot planté de fleurs, avec un mot délicieux comme elle sait en faire : « *C'est un jardin que je voudrais vous envoyer* ».

Nous ne nous connaissions pas encore, mais nous sommes devenues ensuite très profondément amies. Nous avons des tempéraments très différents, mais qui se complètent et s'harmonisent très bien. Quand nous travaillions ensemble, son optimisme forcené et mon pessimisme viscéral faisaient merveille. Elle voyait tout le parti pris qu'on pouvait trier d'un dossier, et moi je voyais tous les points où on pouvait se casser la figure. On a gagné comme cela beaucoup d'affaires. Mais le travail avec elle était aussi difficile parce que c'est une angoissée et une perfectionniste.

Mon amitié avec Nicole nous a amené à décider de travailler ensemble et je me suis inscrite trois rue d'Orchampt dans son cabinet. C'était un bien pauvre endroit pour faire un cabinet d'avocat, tout atelier historique qu'il fut. Nous avons mis toutes nos ressources et nos dossiers en commun, en particulier l'association avec M. qui n'était d'ailleurs pas très chaud pour cela.

Je me souviens que notre cabinet connaissait beaucoup de difficultés. Un jour de printemps, au moment de la déclaration d'impôts, nous nous étions habillées avec des vêtements corrects, mais vieux et usés, et nous étions allées ensemble chez le contrôleur des contributions. Nous lui avons exposé notre situation de femmes seules avec des enfants, la modicité des honoraires que nous demandions et la pléthore de charges qui nous tombaient sur les épaules. Nous avons discuté avec lui de notre déclaration d'impôts qui était largement déficitaire d'après nos calculs un peu orientés. Il a examiné notre dossier, puis nous raccompagnées très aimablement à sa porte en nous disant : « *Au revoir, mesdames, et bon courage* ». Il avait accepté notre déclaration déficitaire. En sortant de là, nous avons l'impression d'avoir gagné une bataille. Mais en retournant au bureau et en reprenant nos comptes, nous nous sommes aperçues que ce monsieur ne nous avait fait aucun cadeau et que la triste situation de nos comptes était une réalité. On croyait l'avoir entourloupé, mais en fait c'était la vérité, on était vraiment dans une dèche noire.

Un peu affolées, nous avons décidé de prendre une collaboration avec un second confrère. C'est ainsi que nous avons commencé à travailler avec le charmant Robert T., avec lequel j'avais déjà collaboré à la fin des années 1960. C'était la fine fleur de la francité. Il était généreux, élégant, précis, drôle, et profondément honnête, d'une intelligence aigüe. Il avait une femme délicieuse qui faisait de la poterie dans la maison. Le jour de Noël, son mari lui avait offert un four qui chauffait à 800 degrés. Elle était heureuse comme si elle avait reçu un diamant de 800 carats. Ils étaient entre eux comme deux gamins amoureux alors qu'ils avaient déjà trois fils majeurs. Elle avait la manie de déménagements. Elle faisait tourner la cuisine d'un quart de cercle tous les ans : le four à la place de l'évier, le frigidaire à la place du four, la table à la place du frigidaire, etc. T. disait : « *Ma femme fait ça tous les ans ; au bout de quatre ans, tout est revenu à la même place et moi j'ai dépensé 2 millions* ».

Je me souviens d'une autre anecdote. T. avait un client installé comme commerçant place des Abbesses. C'était un anxieux et il venait tout le temps le voir inutilement. Il recherchait plus un apaisement à son angoisse que des informations juridiques. Un soir, T. qui en avait assez, a refusé de le recevoir sans rendez-vous, et le pauvre homme piteux est rentré chez lui. Il est mort le lendemain d'une crise cardiaque. T. était dans un état épouvantable. Il a dit : « *On devrait toujours être avec ses amis comme s'ils devaient mourir le lendemain.* »

Les parents de T. avaient une très jolie propriété à Versailles, avec un beau jardin. La chienne de T. aimait beaucoup ce jardin et elle comprenait le mot « Versailles ». Cela voulait dire qu'elle partait dans la verdure. Quand elle entendait « Versailles », elle courait dans l'entrée de l'appartement et elle ramenait sa laisse. T. était l'avocat de Grundig, qui dépendait du tribunal de commerce de Versailles. Un jour, je devais aller plaider pour eux là-bas et nous avons parlé, T. et moi, du tribunal de Versailles. La chienne était comme folle parce qu'on avait dit « Versailles » et qu'on ne lui mettait pas la laisse. Au bout d'un moment, elle est partie, très dépitée, et T. a dit : « *cette chienne vient d'apprendre ce que c'est que de parler pour ne rien dire* ».

Cette chienne était merveilleuse. A moment donné, madame T., qui aimait beaucoup les bêtes, a pris un petit chat. La chienne a fait une dépression. Elle s'est couché par terre, le museau entre les pattes, et elle ne bougeait plus. Alors T. a dit : « *Cette chienne a une dépression, on va lui faire une piqure* ». Alors la chienne, qui détestait les piqures et avait reconnu le mot, s'est sauvée dans la cuisine. C'était un setter irlandais.

Une année, je pense que c'était en 1973, j'étais partie avec toi en vacances à Evian. Ces vacances ont été parmi les plus belles de ma vie. Mais comme tu m'as dit ensuite que tu t'étais beaucoup ennuyé, cela m'a gâché le souvenir. Quand je suis revenue à Paris, Nicole m'a dit : « *Nous ne travaillons plus avec T. . C'est moi qui ai pris la décision* ». Je n'étais pas du tout contente, car c'était moi qui avait commencé à travailler avec T.. Je trouvais qu'elle avait été très légère de faire cette rupture sans me demander mon avis. Mais elle m'a dit : « *Tu as 50 ans, j'en ai quarante. Il faut nous occuper de notre cabinet, sinon nous resterons des collaboratrices tout notre vie* ». Et elle avait raison.

Je suis restée très amie avec les T.. J'ai même plaidé pour son vieux père, qui avait été magistrat et avait même été le seul magistrat à refuser de prêter serment à Pétain pendant la guerre. Il avait été traîné ignominieusement aux prudhommes par une domestique mal intentionnée. Il m'avait envoyée un grand bouquet d'azalées du Japon que j'ai gardé pendant plusieurs années.

Nicole avait le projet que nous habitions tous ensemble, avec ses enfants et toi, dans la même maison. Nous avons trouvé une petite maison, rue de la Mousaïa, et nous étions sur le point de l'acheter. Mais, le jour même où nous allions signer, nous arrivons en retard à une audience avec M., qui se met en colère et dit qu'il ne voulait plus travailler avec nous. Le même jour, Nicole perd un gros client qui lui assurait la sécurité financière de son cabinet. Heureusement que nous n'avons pas signé, car nous nous sommes retrouvées en quelques heures sans aucune ressource !! Mais, quinze jours plus tard, M. m'a appelée, comme si de rien n'était, pour me demander de le remplacer dans différentes affaires.

Cette période 1970-1975 a été très difficile et très dure pour moi. Nous avons cessé toutes les collaborations et nous montions notre cabinet. Nous étions écrasées de charges de toutes sortes. Et à cette époque, j'ai subi deux fois de suite des opérations longues et difficiles qui ont nécessité des arrêts de travail de plusieurs mois. Et non seulement Nicole a pris tout en charge, a fidèlement partagé les honoraires avec moi, mais elle m'a aussi montré une sollicitude affectueuse quand j'étais à l'hôpital que je n'oublierai jamais.

Il lui est arrivé dans la vie plus de choses qu'à moi, mais cela tient à ma passivité foncière. Le meilleur exemple que je peux en donner est le déroulement et les conséquences d'une soirée d'été en 1972 ou 1973. Nous avons eu une journée harassante et reçu des clients jusqu'à 9 heures du soir. Des amis hollandais qui habitaient rue d'Orchampt nous avaient invités à une soirée chez eux. Nous tombions de fatigue toutes les deux. Je dis à Nicole : « *Ecoute, tant pis, fais comme moi, rentre te coucher, nous n'en pouvons plus* ». Elle me répond, toute endormie qu'elle était : « *On ne peut pas leur faire ça* ». Elle va à cette soirée où elle rencontre son futur mari T. . Et ils ne se sont plus jamais quittés depuis ce soir-là.

Cette période a été si difficile pour moi que malgré le scintillement de ma profession que j'ai toujours aimée, je me réveillais le matin en disant : « *Ce sont les travaux forcés qui vont recommencer* ». Je n'en pouvais plus de mes coliques néphrétiques et de mon mauvais état de santé. Je suis en bien meilleure santé maintenant que quand j'avais 40 ans.

Avocates des grands bandits et proxénètes

Ces difficultés professionnelles se sont terminées d'une bien triste façon. C'était en juillet 1975. Puis Mon ami Claude M. était parti avec sa femme et son fils faire un grand voyage dans des pays d'Afrique Noire. Ils sont revenus précipitamment. M. était dans un grand état de faiblesse, de fièvre. Après avoir traîné trois semaines à la Pitié puis dans différents services de médecine tropicale, il est mort. On n'a jamais su de quoi.

Ces quelques jours horribles m'ont toujours beaucoup rapproché de sa femme. Une anecdote m'a bouleversée : Elle me parlait de sa vie avec son mari et leur fils, de leurs petites disputes, de leurs joies et de leurs difficultés, et soudain elle m'a dit : « *C'était le bonheur et je ne le savais pas* ».

M. avait un des plus beaux cabinets pénaux de Paris. Plusieurs confrères ont fait à sa femme des propositions très avantageuses de rachat. Et les a toutes refusés et elle m'a dit : « *Sur le fauteuil de mon mari, personne sauf vous ne s'installera* ». Mais, plus tard, elle a eu du mal à supporter que l'influence sur les clients lui échappe et que ce soit moi l'avocate. Elle aurait en fait rêvé d'être à ma place de son mari, et, en même temps, c'est elle qui m'a installée là et qui a contribué à ce que le cabinet continue à exister. Elle avait de l'influence sur moi, et connaissait beaucoup de monde à Paris dans tous les milieux.

C'est triste à dire, mais à la disparition de M., c'est un vrai pactole qui m'est tombé sur la tête. et c'était aussi très intéressant. Tout à coup, je me suis retrouvée avec un cabinet de gros truands. C'étaient surtout des proxénètes ou des proxénètes hôteliers car il y avait moins de trafic de drogue

qu'aujourd'hui. Il y avait les filles, les travelos, les patrons de bordel, bref toute la faune de Montmartre et de Pigalle qui confluaient dans le cabinet.

Je n'ai pas gardé tous les clients. Je dois même dire que les plus gros m'ont échappé car l'art de Claude M. était d'être à la fois très introduit auprès des policiers et d'avoir la confiance de très gros truands. Ce qui, contrairement à ce que pourrait penser le public ordinaire, n'est pas du tout paradoxal. Les plus difficiles à conserver, par habileté ou par poigne, ne sont pas les truands, mais les policiers. C'est plus difficile de rentrer dans la confiance d'un policier que d'un truand.

Je n'ai pas beaucoup réussi avec les policiers. Les seuls rapports que j'ai eus avec un policier n'étaient pas à mon honneur. Il s'agissait d'un certain D., chef de la section appelée « brigade mondaine », qui s'appelle maintenant « section du proxénétisme et des stupéfiants ». Le cabinet M. avait hérité de tout un réseau de proxénètes hôteliers qui écumaient littéralement Paris et que la presse appelait, sans exagération cette fois « le gang des milliards du trottoir ». Le juge d'instruction en charge du dossier était monsieur B. qui était à l'époque un assez jeune magistrat. C'était en fait plutôt un grand policier dans l'âme qu'un juge. Il aurait été un Fouché s'il avait été policier.

D. m'a convoquée à son cabinet, puis m'a invitée à déjeuner. Il ne s'agissait pas de lui donner des renseignements, mais de servir d'intermédiaire pour passer des accords entre lui et ses gros truands. Ce n'étaient pas des accords financiers, mais des règles de bonne conduite, une sorte d'accord de gentlemen's agreement. En particulier, il voulait que je lui organise discrètement un rendez-vous avec le patron des truands qui contrôlaient la prostitution des quartiers de l'Opéra et des grands boulevards. Mais, malheureusement, il s'est rendu compte très vite que j'étais incapable de jouer ce rôle, car je n'étais pas à la hauteur. Je n'avais pas la carrure, l'entregent, et l'autre ne voulait pas rencontrer le flic. J'ai donc perdu le contact avec les policiers, ce qui ne m'a d'ailleurs pas empêché de faire mon métier d'avocat. Mon pauvre chéri, si mes relations avec D. n'avaient pas tourné court, ce n'est pas un livre de mémoires que je pourrais écrire avec toi, mais toute une bibliothèque. Mais je n'avais pas l'envergure pour cela. Je suis tout de même restée très amie avec lui.

Je ne peux te dire exactement le contenu de ces entretiens, car c'était une série de non-dits qui n'ont d'ailleurs pas abouti. J'avais peur à la fois des policiers et des truands. Pour manipuler des gens aussi dangereux, il faut avoir une force psychologique que je n'avais pas. Heureusement pour moi, j'étais parfaitement consciente de mes limites et je n'ai pas voulu entrer dans ce jeu dangereux.

Le milieu et la « mentalité »

A l'époque, le « milieu » était différent de celui d'aujourd'hui. Il me semble qu'il était beaucoup plus structuré. Le milieu est un peu la reproduction en creux de la société. Celle-ci avait des règles, qui étaient données par la loi, et le milieu avait les siennes, que l'on appelait « la mentalité ». C'étaient des règles d'honneur non écrites, mais que les délinquants respectaient scrupuleusement. Aujourd'hui, cette « mentalité » s'est délitée, ce qui à mon avis reflète aussi le délitement des règles morales de la société officielle dont le milieu était le reflet en creux. Je me suis aperçue de la baisse de la « mentalité » des truands lorsqu'il n'a plus été possible d'agiter ou de pénétrer leur esprit en leur parlant de leur mère. La société a changé et l'anti-société a changé exactement de la même façon.

Les grands policiers sont de fins psychologues, mais les grands truands aussi. Ils savent toujours les uns et les autres exactement à qui ils ont affaire. Par exemple, M. avait pour client un certain S., véritable bandit corse qui venait de sortir de prison où il avait fait une dizaine d'années pour braquages. Dès qu'il était sorti, il avait immédiatement, nécessité oblige, recommencé à braquer deux ou trois banques. Le modus operandi l'avait désigné à tous les policiers de France. Il avait rendez-vous à mon cabinet. Je ne savais pas qu'il avait fait des braquages. Je ne savais pas pourquoi il venait. Il venait d'ailleurs pour voir M., il ne savait pas que c'était moi qui l'avais remplacé. Je l'ai reçu, il m'a bien examinée, il ne m'a parlé de rien et il m'a demandé comment il pourrait faire pour être réhabilité. Il est descendu de mon cabinet, et dans le hall de mon immeuble, il y avait le gros comité d'accueil : les flics. Ils l'avaient suivi. J'ai eu peur qu'il ait pensé que je l'avais donné. Il a été arrêté, mis en prison et m'a désigné comme avocat car il n'a pas pensé une seconde que j'avais pu le donner. Cela m'a à la fois flatté et aussi un peu vexé, car il avait tout de suite compris que j'étais une petite bonne femme inoffensive. Ensuite il a changé d'avocat pour Floriot, ce qui est moins glorieux pour moi. C'était un type sympa.

A l'inverse, les policiers s'interrogeaient depuis longtemps sur la manière dont s'opéraient les importants transferts de fonds en liquide entre proxénètes hôteliers, jusqu'à ce que l'un d'entre eux vende la mèche : cela se faisait dans la salle d'attente de mon cabinet, où ils pouvaient venir quand ils voulaient. J'étais très ennuyée, car j'avais peur qu'on me soupçonne de complicité. Mais pas une seconde cela n'est venu à l'esprit du Juge B..

J'ai aussi hérité dans la clientèle de M. d'un groupe de délinquants qu'on appelait « les Lyonnais ». En fait je n'en garde pas le souvenir ébloui des truands au grand cœur portraiture bien plus tard dans le film. Je ne peux rien dire sur le client que j'avais, non seulement parce que je suis liée à vie par le secret professionnel, mais aussi parce que je n'ai pas connu grand'chose des ramifications de leur organisation. Mais je me souviens qu'il y avait entre eux une solidarité à toute épreuve. Le chef de la bande, qui avait lui-même des avocats prestigieux, venait à n'importe quelle heure du jour un du soir pour me demander des nouvelles de son copain incarcéré.

Comme souvent dans ma vie, je suis passée à côté d'affaires ou d'événements très importants avec une naïveté de Basile. Un jour, pendant que j'étais impliquée dans l'affaire des Lyonnais, je suis convoquée par un juge d'instruction, homme remarquable par ailleurs, qui me dit à peu près ceci : « *Maître Hatem, qu'est-ce que vous faites dans cette affaire ? Vous n'y comprenez rien, vous n'y connaissez rien, en tout cas moins que moi qui en connais moins que la police qui en connaît moins que votre client.* » C'était une manière de me dire de me retirer de cette affaire qu'il jugeait dangereuse. Et, comme il l'avait prédit, on a retrouvé plus tard mon client dans un caniveau, avec quelques balles dans la peau.

Ce juge d'instruction, monsieur P., était un homme d'esprit, avec lequel j'avais les meilleurs rapports. Un jour, je défendais un truand, qui était aussi un imbécile et un salaud. Il avait tiré sur son ami et lui avait dit : « *Espèce de salaud, est-ce que tu es mort ?* » L'ami avait répondu : « *Non* ». Alors il l'avait achevé d'une balle dans la tête. C'est ce qu'il nous avait raconté lui-même. Commentaire de monsieur P. : « *il aurait mieux fait de vous répondre non* ». L'autre n'a rien compris.

Une autre fois, il y avait énormément d'inculpés dans une même affaire. On était bien quarante dans le bureau du juge, entre les inculpés, les gendarmes et les avocats. J'étais au fond du cabinet du juge car j'avais déjà été entendue. Pour passer le temps, je faisais des mots croisés. Une fois les interrogatoires terminés, le juge demande à chaque avocat : « *Maître, avez-vous une question à poser ?* » Quand vient mon tour, il me dit aussi : « *Maître Hatem, avez-vous une question à poser ?* » Et avant que je réponde, il dit : « *Ah, excusez-moi, vous, vous cherchez plutôt des réponses* ».

C'est à cette époque que j'ai fait la connaissance de monsieur B., qui à l'époque était à la section du proxénétisme et des stupéfiants au parquet. C'était un assez jeune magistrat qui arrivait de province. J'ai été littéralement fascinée par la manière dont il préparait les instructions. Il préparait à l'avance une série de questions qui se refermaient comme les mailles d'un filet. A chaque question, il était impossible de répondre autrement que par oui ou par non. Par cette méthode, il arrivait à mettre les gens en contradiction avec eux-mêmes et à les coincer. C'était une manière de faire magistrale sur le plan de la logique. B. aurait été un policier de génie. En même temps, c'était aussi un bon juge.

A l'époque, il avait été question de démanteler toute la kyrielle d'hôtels de passe qui infestaient le quartier de Pigalle et de Barbès. Je dois dire d'ailleurs, évolution des mœurs ou réussite de la police, que ce système a été éradiqué, remplacé par un autre tout aussi corrosif, mais différent. Cet empire de Barbès et de Pigalle était plus ou moins entre les mains d'un personnage extraordinaire, ancien policier benoîtement retiré dans ses terres de province, qui possédait la presque totalité des hôtels, ce qui représentait à l'époque un brassage d'argent considérable.

C'était un montage très compliqué. D'abord, les hôtels n'appartenaient pas à une personne, mais à une société. Le gérant de celle-ci ne risquait pas grand-chose: il ne mettait pas les pieds dans les hôtels et se contentait de l'administrer sur le plan financier et juridique. Il y avait ensuite le véritable directeur, déguisé en valet de chambre ou en gardien, qui ne risquait rien non plus. Enfin, le directeur en titre était un homme de paille, chargé d'encaisser tous les inconvénients. Il était toujours âgé de plus de 70 ans pour ne pas être passible d'une peine d'interdiction de séjour. Ce système avait fait dire un jour d'audience à un président de correctionnelle : « *Je vois que les directeurs d'hôtel avancent en âge mais pas en sagesse* ».

Les proxénètes hôteliers avaient tous un « protecteur ». La police faisait régulièrement à dates fixe des descentes dans les hôtels pour vérifier si par hasard il n'y avait pas de prostituées se livrant à leur coupable industrie. Mais comme on n'est pas des boeufs, les policiers prévenaient la veille leur protégés et envoyaient pour faire les constatations un jeune policier frais émoulu de l'école, qui n'était pas au courant du système et faisait sa descente puis revenait à la brigade en criant : « *Chef, c'est le désert !* » Un rapport négatif était donc délivré et tout rentrait dans l'ordre comme par devant. Quelquefois, des policiers malintentionnés arrivaient à tourner les règles de territorialité et faisaient une descente là où ils n'avaient pas à mettre les pieds, dans le territoire protégé par leurs collègues. Alors l'hôtel tombait, à la grande fureur de leurs collègues et à la grande satisfaction des avocats, car c'étaient des affaires extrêmement juteuses.

Il semble que je décris ce système avec une certaine complaisance. Je ne veux pas jouer les redresseurs de torts. Je sais pour l'avoir vu fonctionner combien l'organisation de la prostitution est

un problème social, moral, politique extrêmement dur. Et si je semble le raconter sur un ton badin, c'est pour ne pas alourdir des mémoires qui sont faites en grande partie pour divertir.

Clients et clientes de Pigalle

J'étais très heureuse et très épanouie professionnellement pendant cette période au Palais. J'avais acquis une petite expérience, une aisance professionnelle qui venait de mon âge car j'avais dépassé la quarantaine, et je n'étais plus impressionnée par les magistrats et le bâtonnier. Bref, j'étais au Palais comme un poisson dans l'eau. Je régnais sur un peuple de « clients » mais des clients presque au sens romain du terme, qui m'étaient attachés par des liens de confiance, de sympathie, d'habitude. Ils étaient à la fois mes clients et mes sujets. Je vais te parler de certains d'entre eux qui me sont restés particulièrement chers. En plus, comme je suis simple et sans grande ambition je n'avais pas d'ennemis ou du moins pas d'ennemis déclarés.

Nous avons vu défiler, madame M. et moi, d'abord une série de prostituées et de proxénètes de nationalités différentes. Chronologiquement, d'abord des bandits corses qui essayaient de surnager à la vague envahissante des algériens et des maghrébins. Ceux-ci se sont à leur tour effacés devant la vague des portugais et brésiliens (les plus beaux de tous). Et puis, toute cette effervescence s'est beaucoup calmée car le proxénétisme sous la forme de l'époque avait été momentanément et partiellement éradiqué pour deux raisons : d'une part, la fermeture des hôtels de passe qui avaient succédé aux bordels fermés vingt ans plus tôt ; et, d'autre part, par l'action des filles inspirées par le féminisme triomphant, qui avait instauré la mode des filles sans proxénètes sous la houlette d'une certaine Ursula qui avait organisé la libération de ces dames.

Enfin, le développement de la vente de la drogue a attiré beaucoup de petits délinquants qui auraient été auparavant des proxénètes sandwich, mais qui avaient compris qu'il était encore plus facile et plus rentable de devenir dealers. Cette embellie n'a pas duré et les réseaux de proxénétisme se sont reconstitués comme avant et même pire avec la cohorte des filles venues d'Afrique et d'Europe de l'est, et la houlette de proxénètes qui restaient dans leur pays d'origine et échappaient plus facilement encore qu'auparavant à l'emprise policière. Mais de ce proxénétisme-là, encore plus ancré dans la criminalité meurtrière que ce que j'ai connu, je ne l'ai pas vécu car j'atteignais alors une période où j'en avais assez du droit pénal.

Je vais te parler de certains de mes sujets qui me reviennent à l'esprit, j'ose le dire avec une certaine tendresse qui n'est peut-être que l'attendrissement d'une vieille femme sur son propre passé.

Je ne crois pas que je respecterai l'ordre chronologique d'apparition dans mon cabinet, mais leur apparition dans mon souvenir au fur et à mesure qu'ils y prendront quelque consistance.

Je te parlerai d'abord d'A., dont le souvenir me pince le cœur. A. était un joli petit portugais pour lequel la nature avait vraiment hésité. Il avait des yeux inoubliables, des attaches fines, une courtoisie naturelle touchante et il travaillait dans un bon salon de coiffure. Mais il travaillait aussi comme travesti à Pigalle.

Ayant réuni assez d'argent pour entreprendre le voyage de retour au Portugal, suffisamment chargé de cadeaux pour tout une chacun, il était rentré dans son village où sa mère était paysanne. Comme il était foncièrement honnête et sans hypocrisie et qu'il était devenu travesti, il s'est présenté chez sa mère habillé en femme. Elle ne l'a d'abord pas reconnu. Alors il a insisté, car il était simple et ne voulait pas mentir : « *Mais maman, maman, tu ne me reconnais pas ?* » Alors cette pauvre femme qui ne savait certainement même pas ce qu'était un travesti, lui ouvre ses bras en pleurant et lui dit : « *Mon pauvre enfant, Antonio, que tu sois un homme ou une femme, c'est toi, c'est toi, mon enfant !* » Il me l'a raconté, car il avait tout le temps des histoires graves, et il venait le soir pour discuter avec madame M. et avec moi.

Un autre A. était l'homme (ou la femme ?) le plus superbe que j'aie jamais vu. C'était un brésilien, ancien officier de l'armée de son pays. Il avait organisé la meute des travestis brésiliens qui travaillent entre Pigalle et le Bois de Boulogne avec un sens de la discipline et de la hiérarchie qui n'était pas seulement militaire mais quasiment germanique. En fait, il avait un peu l'âme d'un général SS. Sous son règne, les pauvres travestis de Pigalle tremblaient littéralement de peur. Chacun avait son territoire et ses horaires. Il n'avait pas le droit de dépasser d'un mètre, d'ajouter ou de retrancher une minute. Ils devaient évidemment remettre la totalité de leurs gains à A., qui les redistribuait selon le grade attribué par lui à chaque travesti selon des règles connues de lui seul. Il avait énormément d'autorité, et je dois dire que moi –même j'en avais légèrement peur. Et puis un jour béni du ciel, il a disparu. Et une douce liberté s'est répandue dans le peuple des travestis pigallo-brésiliens.

U. était un travesti psychologiquement dévoré du désespoir de ne pas être une vraie femme. Cela, maladie ou psychose, est une terrible douleur. Il est passé je ne sais combien de fois sur le billard pour modifier son aspect et sa structure sexuelle. Il avait d'abord voulu faire remodeler son visage et cela avait été une grande catastrophe. Tous ces hommes et ces femmes qui vivent abominablement de la vente de leur propre corps n'hésitent jamais à se faire trafiquer pour se rendre plus beaux, plus attractifs. Ils subissent les opérations les plus coûteuses, douloureuses et hasardeuses car ils sont souvent la proie de charlatans.

Mon U. voulait donc se faire des pommettes à la Marlène Dietrich. Un charlatan lui avait injecté de la silicone sous les yeux, et non seulement il était défiguré, mais son visage était devenu dur et figé comme de la pierre. Il a reçu des indemnités importantes qu'il a immédiatement dépensées pour partir au Maroc pour se faire transformer en femme, l'opération étant à l'époque interdite en France. La vue de cet être beau à l'origine était tellement pénible que le magistrat qui a présidé à l'audience d'évaluation des dommages et intérêts, qui était pourtant un protestant rigide et puritain, s'adressait à lui avec le respect porté à ceux qui sont frappés d'un grand malheur. Quand il s'adressait à lui, il hésitait maladroitement entre Monsieur et Madame. Mais il y mettait beaucoup de bonne volonté.

Bref, nanti de ses dommages-intérêts, U. part se faire « opérer », et, rentre à Paris. Il était un peu consolé de sa défiguration par la transformation de son sexe. Et, partout où il passait, on avait beaucoup de mal pour refuser d'admirer le résultat de l'opération, qu'il voulait montrer à tout le monde.

Il n'était pas jeune. Il avait été un travelo « à la mode » et avait gagné beaucoup d'argent, mais c'est un métier dans lequel il ne faut pas vieillir et où malheureusement, on vieillit plus vite que dans les autres. Très rapidement, après quelques 8 ou 10 ans d'absence de mon cabinet, est réapparu un jour un vieil homme (ou une vieille femme ?) amaigri et visiblement misérable. C'était U.

J'avais aussi toute une clientèle féminine avec laquelle je dois dire que je me suis particulièrement bien entendue. D'une manière générale, les femmes étaient plus diverses et plus dissemblables entre elles que les hommes. Il y avait dans ce monde de Pigalle de 1970 deux ou trois patronnes d'hôtel qui remplaçaient plus ou moins les anciennes directrices de bordels, très introduites auprès des flics, et ayant toutes un protecteur parmi eux.

Je me souviens spécialement de Marie Louise L. c'était une femme intelligente et active, qui était une passionnée de théâtre. C'était une sacrée bonne femme, très au-dessus de la moyenne et d'une intelligence remarquable. Il y en avait une autre que l'on appelait la rouquine et était passionnée d'opéra. Elle suivait toutes les saisons et les tournées de Mario del Monaco. Je ne l'ai jamais eu comme cliente. Elle n'a jamais désigné que des ténors du barreau particulièrement flattés d'avoir sa clientèle. C'était un petit Fouché en jupons, accouinée avec la DST, qui n'est jamais passée en correctionnelle.

Je me souviens aussi d'une de mes clientes, qui sous-louait à d'autres filles des studios dont elle était propriétaire. Elle tenait un petit carnet de comptes dans lequel elle marquait au regard du nom de ses locataires, les sommes qui lui avaient été remises. C'était du proxénétisme hôtelier. Elle passe chez le juge d'instruction qui n'était autres que le cher Ma., ex-substitut du tribunal de Nice, auquel elle raconte fable suivante : *« Ces pauvres filles étaient enceintes et je tricotais des vêtements pour leurs bébés. Elle me payaient car j'ai besoin de vivre »*. Monsieur Ma. ne se démonte pas, termine l'instruction et ferme le procès-verbal. Puis il me met un petit mot à la toque des avocats. Je me rends à sa convocation et il m'avertit en ces termes : *« J'ai été généreux avec votre cliente et j'ai inscrit tous les bobards qu'elle m'a raconté. Je vais l'interroger une seconde fois. Mais dites-lui bien que elle se fiche encore de ma tête, je la fous en taule immédiatement »*.

J'ai eu pour client un curieux garçon qui était tombé dans la délinquance d'une manière qui encore aujourd'hui lorsque j'y pense me fend le cœur et me donne envie de pleurer. C'était l'enfant de juifs polonais qui avaient été déportés alors qu'il était un nourrisson. Il n'a pas été pris en charge par des organismes juifs, trop affaiblis et qui sans doute ne pouvaient pas exercer dans la zone occupée. Il est cependant passé de mains en mains charitables et a fini à l'assistance publique devenue plus tard la DASS. Il a été trimballé de foyer d'accueil en foyer d'accueil. Le fait qu'on savait qu'il était juif ne l'a pas aidé non plus. Il a traîné dans les rues dans les quartiers chauds et avec les bandes de délinquants parisiens. Il était tombé amoureux d'une jeune femme qu'il avait épousée et m'avait chargé de lui acheter un très beau vêtement pendant qu'il était en prison. Je ne sais pas pourquoi ne ce qu'il a pu faire, mais il a été abattu à 35 ans d'une balle dans la tête. C'était un joli garçon comme ces juifs polonais blonds qui n'ont aucun type véritablement juif, et des yeux bleus délavés. Quand je parle de lui, j'ai encore envie de pleurer. De toute sa vie, aucune chance ne lui a été tendue.

J'avais une amie, brillante journaliste, qui avait visiblement envie de me mettre à l'épreuve, sans bienveillance d'ailleurs. Elle m'envoie donc une affaire où il fallait visiblement un entregent et une armature psychologique que je n'avais pas. Je vois donc arriver dans mon cabinet un petit bonhomme qui ressemblait en un peu moins beau à Bernard Jugnot. Tu vois come il était beau !! Je le reçois et lui demande le but de sa visite. Il me déroule alors toute son histoire, d'un trait.

« Ma mère était une paysanne du nord de la France. Elle n'était ni légère, ni affabulatrice. J'étais un enfant naturel. Ce n'était pas un grand secret que mon père était vraisemblablement un soldat de l'invasion allemande de 1914. Avant de mourir, elle m'avait appelé à son chevet : « il faut que je te dise qui est ton père. Ton père, c'est Hitler ». Peut-être était-il lui-même affabulateur ? Mais pourquoi aurait-il inventé cette histoire ?

Il avait lui-même vraisemblablement répandu cette histoire, car il avait été pris en main par une série de pseudo-journalistes et historiens vraisemblablement nostalgiques du nazisme, et qui avaient mené une série d'études d'où ils concluaient qu'il était vraiment le fils d'Hitler. Ces « études », bien sur, avaient été faites avec les méthodes de la « science raciale » nazie : hauteur des oreilles, forme du crâne, du nez, etc.

Ce monsieur L., du moins d'après ce qu'il disait, ne mettait aucune gloire ni aucun intérêt financier sur les droits d'auteur de Mein Kampf, mais voulait faire reconnaître légalement sa filiation. Je l'ai reçu plusieurs fois. Je dois dire qu'il était plutôt sympathique mais d'une intelligence contestable. Un jour, il m'a dit : *« je ne juge pas Hitler, parce que je ne veux pas juger Papa »*. Je me souviens qu'il arrivait toujours aux rendez-vous un peu avant moi, et, quand j'entrais au cabinet, je savais tout de suite qu'il était là, car madame M. m'accueillait en levant le bras droit avec un « heil » retentissant.

L'affaire a tourné court car il m'a envoyé toute une série de lettres qu'il échangeait avec d'anciens « allemands », nommé Maser ou Muller et désormais domiciliés en Amérique du Sud. J'ai compris qu'il était pris en charge par d'anciens nazis. Manquant un peu de courage, j'ai immédiatement adressé monsieur L. à un confrère pour lequel j'ai beaucoup d'estime, qui était très à droite et qui venait de publier un livre sur Céline qui a fait autorité.

Je me souviens d'une affaire qui aurait de nos jours été élucidée en trois équations de laboratoire, mais qui a duré des années. De 1970 à 1980, j'avais une petite cliente algérienne douce et soumise comme il y en a beaucoup dans ces civilisations qui infantilisent les femmes et les réduisent en esclavage. Arrivée à Paris, elle s'est placée comme bonne à tout faire chez un couple de compatriotes qui l'exploitaient d'une manière éhontée. Ce n'était pas un couple de gens arrivés socialement, mais des immigrés enrichis dans la vente de sommeil. Et rien n'est pire que les anciens pauvres pour exploiter ceux qui le sont restés. Ils n'avaient pas d'enfants, car la femme était stérile.

La petite F. s'est trouvé enceinte. Elle n'avait ni papier ni sécurité sociale. Ses patrons l'amènent à Lariboisière et la persuadent d'accoucher sous l'identité de sa patronne qui avait des papiers réguliers, une couverture sociale et un âge où il était impossible d'avoir des enfants. Cela n'a pas attiré l'attention de l'administration de l'assistance publique.

La petite F. sort seule de l'hôpital et le couple de patrons emmènent le bébé. Ils la persuadent que si elle disait qu'elle a accouché sous un faux nom, elle serait mise en prison et expulsée en Algérie. Elle n'osait pas se confier aux médecins, car, dans la confusion de ses craintes, la sécurité sociale, l'obtention des papiers, le secret professionnel faisaient un ensemble redoutable auquel il valait mieux ne pas se frotter. Les patrons la mettent à la porte et gardent l'enfant.

La petite Farida pleure beaucoup son bébé enlevé. Elle rencontre un compatriote bien assimilé, secrétaire d'une cellule syndicale, qui l'engage immédiatement à porter plainte pour tenter de récupérer l'enfant. Ce que faisaient le couple des patrons était en effet un crime dit « de substitution d'enfant ». Un juge d'instruction est nommé, les audiences ne donnent rien car un cherche qui est le père de l'enfant. A l'époque, il n'y avait pas de recherche d'ADN.

On établit sans peine qu'elle est la mère de l'enfant, moyennant quoi le patron en revendique la paternité. Les analyses que l'on pouvait faire à l'époque étaient crédibles seulement lorsqu'elles étaient négatives, mais douteuses lorsqu'elles donnaient un résultat positif. Leur résultat est positif et le doute subsiste donc. Parallèlement à l'instruction criminelle, un juge pour enfant est nommé pour organiser la garde de cette petite fille pendant le procès, car 6 ou 7 ans avaient passé. Elle était très attachée à sa mère adoptive qui l'aimait beaucoup, et on ne pouvait l'en séparer sans créer un trouble grave. D'ailleurs l'enfant ne voulait absolument pas voir sa vraie mère.

Le temps passe encore, et le père putatif s'amourache d'une femme plus jeune que sa vieille concubine. Il en a marre de cette histoire d'enfant et vient un jour chez la juge d'instruction pour déclarer qu'il n'est pas le vrai père. La petite fille, N., allait alors sur ses onze ans. La mère adoptive, rendue encore plus passionnée depuis qu'elle était seule avec la petite abandonnée par son compagnon, s'oppose à toute rencontre entre la vraie mère et l'enfant. Celle-ci d'ailleurs ne voulait pas voir sa mère, d'autant moins que celle-ci, qui avait eu entretemps d'autres enfants, vivait assez misérablement avec son compagnon et qu'au contraire la mère adoptive la couvrait de vêtements et de bijoux.

A seize ans, l'enfant tiraillée, excédée, commence à faire des fugues. Elle ne voulait plus voir ne sa mère naturelle, ni sa mère adoptive. Elle a passé une très mauvaise période comme on pouvait s'y attendre, drogue, prostitution, larcins.

Cette F. aidait beaucoup sa famille par son métier. Elle était voleuse dans un grand magasin de Barbès. Je l'ai quelquefois défendue en correctionnelle. Elle était condamnée à une amende, puis à la prison avec sursis, puis à la prison avec sursis et mise à l'épreuve. Lorsqu'elle risquait d'aller vraiment en prison, elle tombait immédiatement enceinte. J'ai été étonnée qu'elle n'ait pas été plus souvent découverte. Elle m'a répondu : « *c'est parce que les vendeuses sont gentilles et me laissent faire. Et puis, quand elles me disent « allez, ça suffit pour aujourd'hui », je n'insiste pas* ». Elle était très généreuse et j'avais beaucoup de mal à trouver des prétextes pour refuser les cadeaux qu'elle m'amenait.

On est quelquefois confronté à des dilemmes difficiles. Je défendais un garçon lourdement condamné en première instance, et qui passait devant la cour d'appel. Tout la cohorte féminine de la famille – mère, sœur, cousines, tantes – était en larmes devant la salle d'audience. Elles

m'attendaient pour me remettre un gri gri pour que je le donne au détenu. Elles étaient dans un tel état que je ne savais pas comment m'en sortir car je n'avais aucune intention de remettre ce grigri, ne sachant pas au surplus ce qu'il pouvait contenir. J'ai pis le grigri, je l'ai mis dans ma poche et j'ai dit : « *Si ce gri gri porte bonheur, il me portera bonheur à moi aussi. J'aurai un bon résultat et votre fils sera diminué* ». La tribu féminine s'est calmée et, miracle, le grigri a fonctionné et le client s'en est tiré avec deux ans de moins.

Un jour en 1972, un client était en prison et devait déposer une caution de 3 millions de francs, une somme énorme à l'époque. Sa concubine avait apporté l'argent au cabinet M. – on était encore autorisé à payer les cautions en liquide en greffe, ce qui ne peut plus se faire aujourd'hui. Je la mets dans ma serviette et je vais l'apporter au Palais. C'était un beau jour d'été et je portais un, manteau en gros en grosse laine rouge superbe. J'étais en avance, je prends un taxi et je dis : « *Je veux aller chez Bouchara, sur les Champs-Élysées* ». Folle comme je suis, je pensais je devais commencer par m'acheter du tissu pour ma nouvelle petite robe. Je laisse ma serviette avec l'argent dans le taxi. Je sors du magasin, mais le taxi était parti. J'étais comme une folle, je ne savais pas quoi faire. Je tournais en rond comme une folle autour de l'entrée du magasin. Heureusement pour moi, au bout de dix minutes, je vois arriver le taxi avec dedans une dame très agitée qui portait un manteau à gros grains rouges comme le mien. Lorsqu'elle était sortie du magasin, elle avait vu le taxi qui attendait devant la porte, était montée dedans et avait dit : « *A Orly !* ». Comme je n'avais pas dit où j'allais après et qu'elle portait la même robe que moi, le chauffeur l'avait confondue avec moi.

A un moment donné, elle trouve la serviette, l'ouvre, et voit les trois millions. Elle le dit au chauffeur qui s'affole et comprend son erreur. Il revient me chercher chez Bouchara alors que la dame avait un avion à prendre. Elle était folle de rage et ne voulait pas descendre du taxi. Alors nous sommes allés tous les trois jusqu'à Orly avec moi la mallette sur mon ventre, la dame très excitée et le vieux chauffeur klaxonnant comme un fou.

Nous arrivons finalement au Palais de Justice. Je lui dis de m'attendre devant le Palais. Il avait de la constance, il attend pendant que je vais déposer mes trois millions. Je redescends et je retrouve mon chauffeur avec lequel nous allons prendre un verre. C'était le dernier prince russe chauffeur de taxis de Paris, un ancien officier de l'armée blanche. Heureux de la bonne fin de cette histoire rocambolesque, nous allons partager une bouteille de Champagne dans un cabaret russe de la rue Gerondo. Il me raconte sa vie : sa misère était une splendeur.

J'ai gardé ensuite quelques rapports avec lui. Je lui téléphonais quand j'avais une course pour qu'il vienne me chercher. Il se levait de son siège, ouvrait la porte, faisait une petite courbette discrète car il n'y avait pas d'ostentation dans ses manières et remontait à son volant. C'était l'un des derniers chauffeurs russes de taxis G7 de Paris.

Je vais te raconter l'histoire d'une jeune femme qui disait avoir été violée par trois hommes dont l'un était mon client. Elle avait rencontré ces messieurs dans un café ou elle traînait comme eux. Ils lui proposent de la raccompagner et, dit-elle, elle est mise en confiance par le fait que l'un d'eux avait un petit garçon avec lui. Ils l'entraînent, ils la violent – tout au moins deux d'entre eux, le troisième étant trop ivre - et la ramènent dans le café où ils l'abandonnent.

Elle est prise en mains par un groupe d'avocates féministes qui donnent une médiatisation extrêmement violente à l'affaire. Elle passe devant la cour d'assise d'Evry. Mon client qui avait été mis en liberté provisoire ne se constitue pas prisonnier la veille de l'audience et est condamné à une peine très lourde par contumace.

Mais il n'est pas possible lorsque l'on n'est pas un délinquant avec des relations dans le milieu de vivre avec une condamnation d'assise. Il était sous le coup d'une arrestation et il a fini par se constituer prisonnier. Il est passé tout seul à l'audience. La partie adverse avait truffé la salle d'audience de militantes de mouvements féministes. Le président avait rempli ce qui restait de libre de policières en civil. Il m'appelle et me dit : « *Vous vous rendez compte, vos consœurs ont même fait venir « Les sapholantes du Val-de-Marne* ». Il était furieux. L'audience a été d'une violence incroyable. Je plaçais pour cet homme accusé de viol, et je passais aux yeux des féministes pour la dernière des traîtresses. Non seulement je me suis faite insulter, mais il a fallu me faire sortir de l'audience par une porte dérobée et sous escorte des gendarmes. C'étaient des folles, je le déteste. Mon client a été acquitté. Pour la salle, c'était un scandale. Il s'était débattu comme un beau diable pour dire qu'il ne l'avait pas violée. Elle hurlait qu'elle disait la vérité, et moi je n'ai jamais su lequel des deux mentait. Mon client a été acquitté parce qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes.

Dégoût des délinquants

J'ai un double regard sur cette période et cette expérience de la délinquance : d'une part, un regard léger, apitoyé, un peu complice et légèrement moqueur, qui m'aide à raconter ces histoires très dures avec un romanesque d'apparence. Et dans le fond, une désespérance et une réprobation profondes pour cette plaie de la société, dont je ne sais si elle responsable ou victime, mais qui est une maladie chronique et incurable. alors 20 ans

J'étais entrée à 20 ans dans le droit pénal avec une mentalité d'assistance sociale. Je me voyais alors défendant le pauvre délinquant victime de la société, rétablissant la justice sociale par une plaidoirie bouleversante. A 70 ans, j'ai presque terminé avec une mentalité d'inquisiteur. Il y a dans le métier d'avocat pénaliste un phénomène curieux. Chaque délinquant en particulier attire une sorte de commisération. On retrouve ce qu'il y a de bon, d'humain en lui. Mais malgré ces apitoiements individuels, il faut bien reconnaître que la fréquentation habituelle de la délinquance st désespérante. C'est un phénomène que l'on n'éradiquera jamais. Le système de l'incarcération est le pire des systèmes à l'exclusion de tous les autres, comme dirait Winston Churchill. Aller en prison n'est une punition corrective que pour les rares délinquants qui ont gardé le sens de la dignité et de l'honneur, c'est-à-dire qui n'ont pas besoin d'y aller. Quant aux autres, ils se partagent entre les caïds se font un royaume où ils gouvernent un peuple d'admirateurs qui comprend quelquefois les gardiens, et les faibles, passifs, qui se font un trou à rat comme une bête dans une moisissure. De toutes façons, il est exceptionnel de sortir amélioré de la prison.

Enfin, l'un des traits de caractère commun aux délinquants et aux prostituées est l'impatience à supporter une situation présente et l'impossibilité et l'incapacité de se projeter dans l'avenir ou d'attendre patiemment qu'une situation s'améliore. Ce sont des gens de l'instant qui ne reviennent pas au passé et ne se projettent pas dans l'avenir. Les prostituées ont cela d'extraordinaire qu'elles ne peuvent pas attendre. Si tu ne les reçois pas tout de suite, elles s'en vont.

J'ai peu à peu quitté ma mentalité d'assistante sociale et mon angélisme au travers à mesure de la fréquentation des proxénètes, des braqueurs des escrocs, des terroristes algériens, des marchands de drogue, des menus délinquants qui pourrissent les quartiers dits « sensibles » de leur violence et leurs incivilités. J'ai fini par une sorte de dégoût de la prison. A la fin de mon exercice professionnel, je ne pouvais plus honnêtement défendre des délinquants, car ma pulsion profonde était aussi répressive que celle du ministère public.

Par exemple, je me souviens d'un certain L., emprisonné pour plusieurs braquages de bijouteries. C'était un fils unique que ses parents n'ont jamais lâché. Sa mère vient m'apprendre en pleurant que son mari est mort et me demande de le dire à son fils avec beaucoup de ménagement, car « c'est un enfant si sensible ». J'arrive à la prison et j'appelle L. Il savait déjà, je ne sais par quel canal, que son père était mort. Et il me demande tout de go : « *Mon père est mort. Est-ce que c'est bon, ça, pour ma mise en liberté ?* ».

J'ai eu un client père de neuf enfants, dont le métier consistait à faire la retape à la sortie des lycées et à offrir aux élèves des cigarettes de haschich et des doses de cocaïne pour former une clientèle.

Passons à une anecdote plus légère : le frère de cet immonde salaud était un immigré préhistorique. Il avait fait la guerre de 1939 et vivait en France depuis ce temps-là. Il avait une femme en Algérie, et en France une maîtresse sénégalaise qui était en situation irrégulière et n'avait pas de papiers. Pour régulariser sa situation, il demande à faire en faveur de cette sénégalaise un regroupement dans l'intérêt des familles, en arguant du fait qu'étant musulman, il pouvait avoir deux femmes. On lui répond à la DASS : « *Vous pouvez avoir deux femmes, mais pas une femme et une concubine* ». Il fallait donc l'épouser. Comment ? Elle n'avait pas de papiers. C'était un vendredi. Il me dit : « *On va faire un grand mariage et vous serez notre témoin* ». Jusque-là, rien à signaler. Le lundi, il revient à mon cabinet et me sort triomphalement un acte de mariage et un livret de famille établis par la mairie de Dakar. Je lui dis : « *Vous avez eu la temps d'aller à Dakar, de vous marier et de revenir ?* ».

« *Oui, oui* », me répond-il évasivement, avant de me demander de les accompagner à la DASS pour régulariser leur situation. Je refuse en disant que c'était inutile de se faire accompagner par un avocat et que ses papiers de mariage allaient amplement suffire. Je dine chez lui un soir pour fêter le mariage et l'obtention des papiers par la concubine sénégalaise. Il me raccompagne en voiture et nous passons par Barbès. Il ne dit, en désignant un attroupement compact : « *Il y a vraiment trop d'arabes ici, ma fille. Et puis, tu sais, tous avec de faux papiers* ». Il avait l'accent beur avant la lettre.

Il y a eu une justice immanente. Il a été très malheureux avec la sénégalaise qui était bien plus jeune que lui et qui à partir du mariage et l'obtention des papiers de séjour en France, est devenue insupportable. C'est un syndrome courant chez les femmes qui ont trop attendu un mariage et qui après se vengent.

Juges et avocats

N'allez pas croire qu'il n'y avait de pittoresque que les délinquants. Dans mes confères, parmi les magistrats et notamment les juges d'instruction, il y avait de quoi faire toute une galerie de portraits.

J'ai toujours été frappée combien chaque visage humain peut se rattacher facilement à une époque. Il y a les dames que l'on voit avec un hénin, avec des anglaises romantiques, celles que l'on voit en costume 1925. Mais c'est surtout sensible chez les hommes. Il y a ceux qui porteraient bien la perruque Louis XIV, la fraise, le col mousquetaire, le tricorne ou le katogan, ceux qui ont l'allure d'un président à mortier, porteur de la grande perruque. Dans cette catégorie, il y avait le président B., un juge clairvoyant et bienveillant pour lequel j'ai toujours eu beaucoup d'admiration. Les porteurs de fraises étaient assez nombreux, mais je ne les citerai pas car je pense qu'ils ne seraient pas flattés. Par contre, nous avons un juge d'instruction, monsieur Pages, qui bien qu'assis derrière son bureau, avait l'air d'un cow-boy américain, shérif d'un village récemment sorti de terre et chevauchant, trois pistolets à la ceinture, les grands espaces inexplorés.

Il y avait quelque poètes égarés dans le droit, où ils ne réussissaient par très bien, comme par exemple mon cher Gambier de la Forterie, mon voisin de la rue Ravignan. Il avait fait mettre sur la porte de son immeuble une plaque ainsi conçue : « Ici a vécu en 1905 Pablo Picasso (en lettres minuscules). Hommage de Jacques Gambier de la Forterie (en lettre majuscules dorées) ». Il y avait un brave homme, F. dont le rêve inassouvi était d'être bâtonnier. Il y a perdu sa fortune et celle de sa femme et cocktails, petits fours et champagne. Il n'a jamais été élu car ses confrères sot bien cruels. Sa simplicité et sa bonhomie en auraient fait un bâtonnier au moins aussi bon sinon meilleur que les autres. Il y avait aussi D., qui reproduisait la même ambition à un niveau inférieur. Il voulait être membres du conseil de l'ordre. C'était l'avocat des peintres et des gens de lettres. L'habitude du Palais était de l'éliminer chaque année et il se représentait chaque année. Au bout de 20 ans, il a été élu. Je m'en réjouis. Il été plus heureux que F. Il est mort en ayant réalisé son rêve.

Un carnaval des animaux

Il y avait au Palais les grands lions avocats. Parmi eux, se détachait le grand lion de gauche Henri Torres et le grand lion de droite Tixier-Vignancourt. Il y avait les lions magistrats dont les rugissements emplissaient les cours d'assises : le président Jardin, le President Peres (celui-là lion doucereux), le président X., lion gandin, le président Ulman, lion biblique. Il y avait la cohorte des tigres du ministère public avec des griffes et des feulements redoutables. Il y avait ensuite au palais des avocats ou des magistrats aux allures de chats doucereux, de bons chiens, d'ours bourrus et bienfaisants. Il est arrivé aussi peu à peu la cohorte des dames, quelques tigresses au ministère public, beaucoup de jolies chattes qui faisaient merveilles auprès des magistrats, quelques bonnes chiennes plus assistantes sociales qu'avocates.

Et surtout, il y avait la cohorte de plus en plus nombreuse des jeunes maîtres mini-souris (les petites avocates collaboratrice moins bien payées que les secrétaires) souvent choisies pour leur physique agréable pour les clients emprisonnés à la Santé. Ces petites souris besogneuses parcouraient le palais à la recherche des permis de visite, des dates d'audience, des états de renvoi et des jugements par défaut. Elles visitaient les prisons avec une constance digne d'éloge et y étaient souvent exposées à de graves dangers à cause de cette tendance imbécile à la fascination pour les voyous.

Une de mes études s'est portée sur la relation complexe et ambiguë des juges d'instruction avec leur greffier. C'était souvent une épreuve de force à deux et le vainqueur n'était pas toujours celui qu'on pense. J'ai vu des greffiers chevronnés dominer entièrement de jeunes juges d'instruction. J'ai vu des

greffiers merveilleusement professionnels dominer des juges d'instruction alcoolique. J'ai vu un vieux juge d'instruction obéissant au doigt et à l'œil à sa vieille greffière comme un vieux curé aurait obéi à sa cuisinière.

Je ne partage pas le désamour actuel des français pour leur justice. Je l'ai vu fonctionner. J'ai vu des hommes et des femmes attachés à trouver la vérité, à ne pas créer d'injustice, à ne pas abuser de leur pouvoir qui est extrêmement grand, qui travaillaient quelquefois jusqu'à minuit ou une heure du matin. Le monde judiciaire dans l'ensemble répond à ce qu'on attend de lui, avec les moyens qui sont mis à sa disposition et les limites que peuvent avoir les hommes. Leur dénigrement est le fait d'une grande incompréhension et d'une grande ignorance. L'irresponsabilité des juges pose évidemment un grave problème, mais leur responsabilité serait la fin d'une société organisée.

Un jour, vers 1970, un journaliste avait fait un article disant que les magistrats étaient des lâches. Les magistrats, chose extraordinaire, ont organisé un jour de grève et ont défilé dans le palais. Ils ont formé une grande cohorte, en robes rouges et noires, pour dire qu'ils n'étaient pas des lâches. Par un réflexe courtisan, les avocats étaient rangés des deux côtés du couloir et regardaient passer le défile. Quelques Beni-oui-oui allaient même jusqu'à applaudir. J'étais à côté de mon cher et charmant confrère Mejean, et je lui dis : « *Il aurait mieux valu que les journalistes les traitent de cons, ils n'auraient pas pu défiler pour dire qu'ils n'étaient pas des cons.* », Mejean me répond : « *mais, mais si ma chère amie, ils auraient défilé pour dire qu'ils n'étaient pas des cons* ».

Ma vie s'est ainsi déroulée cahin-caha entre mes bureaux, le palais et les prisons. Avec quelques escapades pour plaider en province où je t'emmenais quelques fois. Je me souviens de soirées délicieuses où j'étais invitée par le barreau de la juridiction où j'avais plaidé, à Nantes, à Toulouse, à Limoges ou à La Rochelle. C'était à chaque fois une immersion dans un autre monde toujours plus tendre et courtois que le barreau de Paris, qui était déjà devenu un barreau industriel.

A la fin de mon exercice professionnel, j'ai éprouvé de grandes joies. J'avais atteint 70 ans et les magistrats auxquels j'avais affaire étaient tous beaucoup plus jeunes que moi. Je me suis payé le luxe de leur dire avant de partir tout ce que je n'avais pas osé formuler pendant trente ans, sur leur manque d'ouverture d'esprit, leur rigidité, leur manque de respect des horaires. Mais je n'ai jamais eu d'incident avec eux, quelque insolentes aient pu être mes interventions. Peut-être me traitaient-ils ainsi par respect pour mon âge vénérable, ou bien comme une vieille toquée à laquelle on ne répond pas. Mais cela a été un très bon moment pour moi.

J'ai d'abord beaucoup cru dans le rôle presque messianique de l'avocat quand j'étais très jeune, puis dans son rôle social. J'ai aimé passionnément ce métier, j'en ai été un peu déçue, mais je dois dire à la gloire de cette profession que pendant cinquante ans que je l'ai exercée, je ne me suis pas ennuyée un seul jour. J'ai toujours eu un contact foisonnant avec les gens et les milieux les plus divers, les situations les plus improbables, les joies les plus douces.

Propos recueillis par Fabrice Hatem